

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024 - 2028



ANNEXE I : DIAGNOSTIC PARTAGE

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	4
<u>INTRODUCTION</u>	5
<u>PARTIE I : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA COLLECTIVITÉ/L'EPCI</u>	6
<u>CHAPITRE I - PRESENTATION DU TERRITOIRE</u>	6
<u>A- Situation géographique</u>	7
<u>B- Les quartiers</u>	8
<u>C- L'habitat et l'urbanisme</u>	9
<u>D- Le contrat de ville</u>	<u>11</u>
<u>E- Les transports</u>	11
<u>F- Les équipements et services municipaux et/ou intercommunaux</u>	12
<u>G- Le partenariat local : les acteurs associatifs</u>	<u>14</u>
SYNTHESE.....	15
<u>CHAPITRE II - PORTRAIT SOCIO-DEMOGRAPHIQUE (SOURCE DES DONNEES : INSEE ET CAF)</u>	16
<u>A- Evolution de la population</u>	18
<u>B- La population par tranche d'âge</u>	18
<u>C- La composition des ménages</u>	19
<u>D- Le profil socio-économique de la population</u>	<u>21</u>
1) <u>La population en âge de scolarisation</u>	21
2) <u>Le niveau de diplôme de la population non scolarisée (15 ans et plus)</u>	22
3) <u>Les catégories socio-professionnelles</u>	23
<u>E- La vie économique locale</u>	24
1) <u>Le tissu économique</u>	24
2) <u>L'emploi et le chômage</u>	24
3) <u>La fiscalité et le niveau de vie</u>	26
SYNTHESE.....	28
<u>PARTIE II : ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE</u>	29
<u>CHAPITRE I - PETITE ENFANCE</u>	32
<u>A- Politique Petite enfance de la collectivité</u>	32
<u>B- Politique Petite enfance de la Caf</u>	32
<u>C- Offre en accueil collectif et individuel</u>	35
1) <u>L'organisation du service Petite enfance</u>	36
2) <u>L'offre en accueil collectif</u>	36
3) <u>L'offre en accueil individuel</u>	37
<u>D- Financements de la Caf en direction de la Petite enfance</u>	<u>39</u>
<u>E- Implantation des équipements Petite enfance</u>	39
<u>F- Synthèse et préconisations</u>	39
<u>G- Objectifs stratégiques et opérationnels</u>	<u>40</u>
<u>CHAPITRE II – ENFANCE</u>	43

<u>A- Politique Enfance de la collectivité</u>	44
<u>B- Politique Enfance de la Caf</u>	46
<u>C- Offre en accueil collectif</u>	46
1) <u>L'organisation du service Enfance</u>	46
2) <u>L'offre en accueil collectif</u>	47
: <u>Fonctionnement des équipements</u>	48
<u>D- Financements de la Caf en direction de l'Enfance</u>	<u>50</u>
<u>E- Implantation des équipements Enfance</u>	50
<u>F- Synthèse et préconisations</u>	50
<u>G- Objectifs stratégiques et opérationnels</u>	<u>51</u>
<u>CHAPITRE III – JEUNESSE</u>	54
<u>A- Politique Jeunesse de la collectivité</u>	54
<u>B- Politique Jeunesse de la Caf</u>	55
<u>C- Offre dédiée à la Jeunesse</u>	56
1) <u>L'organisation du service Jeunesse</u>	56
2) <u>L'offre en accueil collectif</u>	56
: <u>Fonctionnement des équipements</u>	57
<u>D- Financements de la Caf en direction de la Jeunesse</u>	<u>58</u>
<u>E- Implantation des équipements Jeunesse</u>	58
<u>F- Synthèse et préconisations</u>	59
<u>G- Objectifs stratégiques et opérationnels</u>	<u>59</u>
<u>SYNTHESE</u>	60
<u>CHAPITRE IV – PARENTALITE</u>	62
<u>A- Politique Parentalité de la collectivité</u>	62
<u>B- Politique Parentalité de la Caf</u>	63
<u>C- Offre dédiée à la Parentalité</u>	64
<u>D- Synthèse et préconisations</u>	66
<u>E- Objectifs stratégiques et opérationnels</u>	<u>67</u>
<u>SYNTHESE</u>	67
<u>CHAPITRE V - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</u>	70
<u>A- Politique Animation de la vie sociale de la collectivité</u>	70
<u>B- Politique Animation de la vie sociale de la Caf</u>	70
<u>C- Offre dédiée à l'Animation de la vie sociale</u>	71
<u>D- Financements de la Caf en direction de l'Animation de la vie sociale</u>	<u>72</u>
<u>F- Synthèse et préconisations</u>	72
<u>G- Objectifs stratégiques et opérationnels</u>	<u>73</u>
<u>CHAPITRE VI - ACCES AUX DROITS</u>	76
<u>A- Politique Accès aux droits de la collectivité</u>	76
<u>B- Politique Accès aux droits de la Caf</u>	77
<u>C- Offre dédiée à l'Accès aux droits</u>	79
: <u>Fonctionnement des équipements</u>	81
<u>D- Implantation des équipements</u>	82
<u>E- Synthèse et préconisations</u>	82
<u>G- Objectifs stratégiques et opérationnels</u>	<u>82</u>
<u>CHAPITRE VII - LOGEMENT</u>	84
<u>A- Politique Logement de la collectivité</u>	84
<u>B- Offre dédiée au Logement</u>	87
<u>C- Synthèse et préconisations</u>	87
<u>D- Objectifs stratégiques et opérationnels</u>	<u>87</u>
<u>SYNTHESE</u>	88

<u>CHAPITRE VIII - HANDICAP</u>	
<u>A- Politique Handicap de la collectivité</u>	90
<u>B- Offre dédiée au Handicap</u>	91
<u>C- Synthèse et préconisations</u>	91
<u>D- Objectifs stratégiques et opérationnels</u>	91
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	92

Préambule

Le 17 décembre 2020, le conseil municipal de Villabé adoptait le projet de Convention Territoriale Globale pour la période 2020-2023 avec la CAF de l'Essonne fixant le principe d'un copilotage et d'une concertation des actions mises en œuvre par la Caf et la commune.

Lors de ce même conseil municipal était adopté un projet éducatif renouvelé comportant 4 grandes orientations stratégiques qui se déploient en 16 orientations opérationnelles.

1 Favoriser l'éveil, le développement et l'épanouissement de l'enfant dès son plus jeune âge

2 Eduquer à la citoyenneté afin de contribuer au mieux vivre ensemble

3 Proposer des activités culturelles, éducatives et sportives de façon ludique

4 Développer et favoriser échanges et collaborations entre les différents acteurs

Villabé défend ainsi le principe d'une éducation partagée par tous les acteurs, sur tous les temps de l'enfant qui se traduit par 4 axes stratégiques et 16 axes opérationnels.

1 Favoriser l'éveil, le développement et l'épanouissement de l'enfant dès son plus jeune âge

- 11 Favoriser la curiosité et la découverte dans un univers protégé
- 12 Développer et valoriser la confiance de l'enfant
- 13 Offrir un cadre sécurisé et ludique permettant la découverte
- 14 S'éveiller à la conscience de l'autre

2 Eduquer à la citoyenneté afin de contribuer au mieux vivre ensemble

- 21 Se respecter et respecter les autres
- 22 Connaître et protéger l'environnement
- 23 Sensibiliser à l'hyperconsommation
- 24 Découvrir la démocratie participative pour s'initier à la citoyenneté et devenir ainsi acteur de la vie locale

3 Proposer des activités culturelles, éducatives et sportives de façon ludique

- 31 Développer des activités de découvertes du patrimoine local
- 32 Promouvoir l'école du spectateur
- 33 Créer une dynamique collective par le sport
- 34 Garantir les ressources en équipements publics

4 Développer et favoriser échanges et collaborations entre les différents acteurs

- 41 Développer la coopération entre acteurs publics et privés
- 42 Consolider le réseau de partenaires et contribuer à son animation
- 43 Garantir l'accueil et l'information des familles
- 44 Créer ou développer des outils de communication permettant de valoriser les ressources du territoire auprès des parents

Cela permet de décliner une offre globale à destination des familles qui recouvrent la petite enfance, l'enfance, et la jeunesse ainsi que le travail multipartenarial entre les acteurs.

Le message à destination des familles est le suivant : la commune organise des ateliers de concertation pour les familles à destination des enfants dans un cadre sécurisé avec des professionnels qualifiés.

Par ailleurs, le 16 janvier 2024 le bilan de la CTG 2020-2023 a fait l'objet d'un examen en comité de pilotage en vue du renouvellement sur la période suivante.

Introduction

La convention territoriale globale qui remplace le contrat enfance jeunesse (CEJ), permet la synergie entre les acteurs municipaux et les partenaires locaux afin de répondre aux besoins des habitants. La mise en avant l'offre de service existante, affirme une stratégie sociale partenariale pluriannuelle, elle autorise également la planification du développement territorial de la commune.

Malgré des débuts difficiles liés à la pandémie sanitaire, la démarche CTG est perçue comme un outil beaucoup plus souple et collaboratif, générant une culture commune des services de la « branche famille » ainsi qu'une appropriation progressive des objectifs et services offerts par la CAF.

Les temps d'échange sont l'occasion de développer une réflexion axiologique sur l'action publique locale et la pertinence des politiques déployées.

L'atteinte partielle de certains objectifs sur la période précédente résulte de divergences fondamentales exogènes (pandémie, crise ukrainienne, dégradation économique, chute de la démographie).

C'est un outil vivant, évaluable et adaptable qui repose sur un dialogue soutenu entre les structures municipales, le chargé de coopération CTG et le chargé de conseils et de développement de la CAF.

L'un des enjeux majeurs de la CTG 2024-2028 est l'adaptation des politiques publiques locales, à destination des familles, à la nouvelle morphologie urbaine de Villabé suite au peuplement des nouveaux logements collectifs sociaux (papeterie Darblay livrée fin 2022 avec 150 logements). Le diagnostic est enrichi des résultats de l'analyse des besoins sociaux menée par le cabinet Adelia en 2024.

PARTIE I : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA COLLECTIVITÉ

CHAPITRE I - Présentation du territoire

Caractéristiques 2022

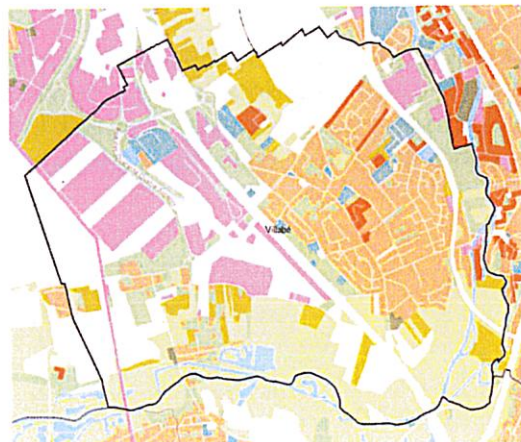
La commune de Villabé appartient à la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart qui regroupe 15 communes de l'Essonne et 8 communes de Seine-et-Marne. Il s'agit d'une commune urbaine qui dépend du bassin de vie de Paris et de la zone d'emploi d'Evry-Courcouronnes.

Avec une superficie de 5 hectares, Villabé affiche une densité de 1 169 habitants par km² au dernier recensement (1 961 dans l'Epci et 719 dans le département).

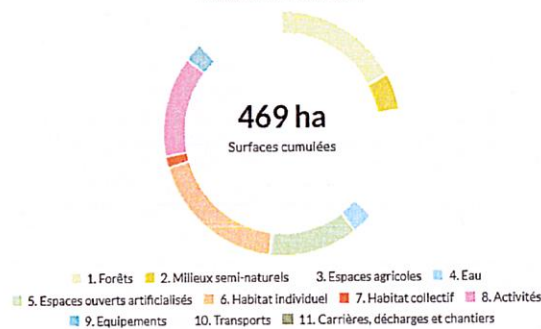
En termes d'occupation des sols, les territoires agricoles représentent 30 %, les zones industrielles et commerciales 29 %, les zones urbanisées 25 % et les rivières ou marais 16 %.

* Ce découpage défini par l'Insee (îlots regroupés pour l'information statistique) permet la diffusion de données infracommunales.

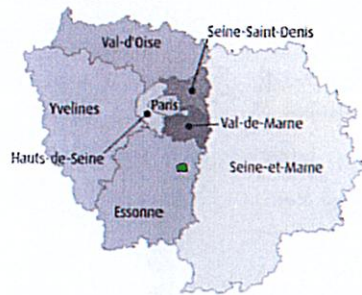
Sources :
Insee, Recensement de la population 2020
Corine Land cover, Occupation des sols 2019



COMMUNE DE VILLABÉ



A- Situation géographique



Villabé est située dans le département de l'Essonne en région Île-de-France. Elle se trouve dans la partie nord-ouest du département. Villabé fait partie de l'aire urbaine de Paris et de la grande couronne de Paris.

Au XIX^e siècle, la commune se caractérise par un centre historique bordé de deux hameaux comprenant des corps de fermes. Petit à petit, les terrains cultivés sur les coteaux donnent place à de nouvelles constructions. À partir des années 1980, des opérations d'ensembles pavillonnaires sont réalisées en périphérie du centre historique. Depuis la fin des années 1990, une nouvelle partie de la ville se construit de l'autre côté de la frontière créée par l'autoroute, engendrant une très importante artificialisation des sols.

Structurée par un faisceau de grands axes (A6, voie ferrée et rivière), Villabé se trouve aujourd'hui à l'interface entre un continuum urbain au Nord (agglomération Evry-Corbeil-etc.) et des zones plus rurales au Sud (Val d'Essonne et Gâtinais Français).

En intégrant la CA Evry- Centre-Essonne en juillet 2010, élargi à Grand Paris Sud Seine Sénart en 2017, la commune a fait le choix de se tourner vers la Ville.

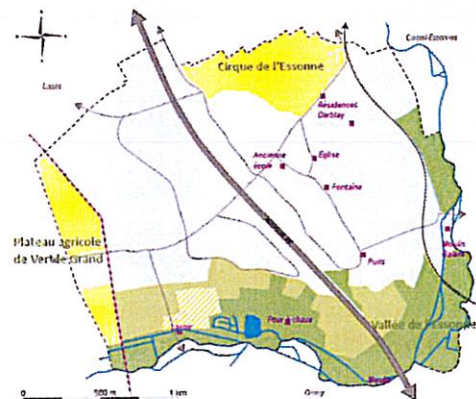
Pour autant, elle souhaite préserver l'identité de « village » qui la caractérise, aux portes d'une des premières agglomérations d'Île de France, et évoluer progressivement en tirant parti des atouts de sa situation et de son cadre de vie.

Ce territoire de petite superficie (456 ha) concentre de nombreuses caractéristiques et enjeux :

- les éléments géographiques et naturels participant à la continuité paysagère structurante autour de la Vallée et du Cirque de l'Essonne reliée au plateau agricole de Vert le Grand.
- les infrastructures importantes (A6, voie ferrée, rivière), formant des césures et obstacles parfois problématiques, mais constituant aussi des supports d'attractivité et de polarisation urbaines.
- une urbanisation fractionnée entre :

Un bourg, étendu à travers les époques sur les coteaux en rive Sud de l'Essonne dont les traces successives se juxtaposent (coeur ancien de l'Eglise, anciennes manufactures et voie ferrée, ZAC des Heurts et ZAC du Village, etc.)

Des zones d'activités développées à partir des années 90, sur les zones commerciales de Brateaux. Articulées autour de l'A6 et de l'échangeur, elles offrent un potentiel d'emplois important et croissant.

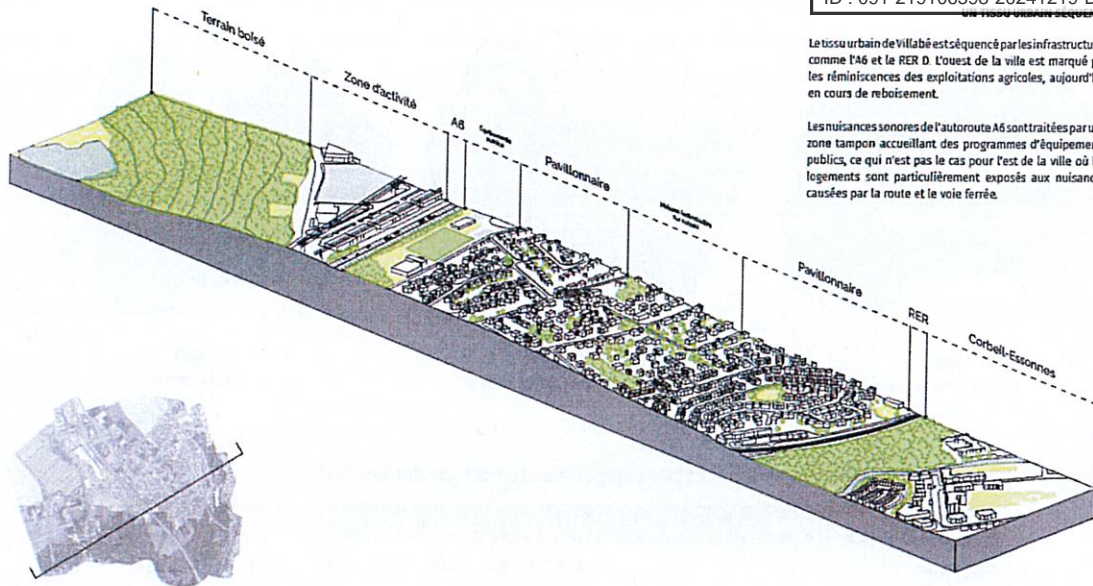


B- Les quartiers

Le tissu urbain de Villabé est séquencé par les infrastructures comme l'A6 et le RER D. L'ouest de la ville est marqué par les réminiscences des exploitations agricoles, aujourd'hui en cours de reboisement.

Les nuisances sonores de l'autoroute A6 sont traitées par une zone tampon accueillant des programmes d'équipements publics, ce qui n'est pas le cas pour l'est de la ville où les logements sont particulièrement exposés aux nuisances causées par la route et la voie ferrée.

Villabé ne possède pas de quartiers en tant que tel mais un centre bourg enserré entre l'A6 et la voie de chemin de fer, de l'autre côté de l'autoroute 2 parcs commerciaux et un parc logistique accueille la majorité de l'activité économique.



Le tissu urbain de Villabé est séquencé par les infrastructures comme l'A6 et le RER D. L'ouest de la ville est marqué par les réminiscences des exploitations agricoles, aujourd'hui en cours de reboisement.

Les nuisances sonores de l'autoroute A6 sont traitées par une zone tampon accueillant des programmes d'équipements publics, ce qui n'est pas le cas pour l'est de la ville où les logements sont particulièrement exposés aux nuisances causées par la route et le voie ferrée.

C- L'habitat et l'urbanisme

Au XIXe siècle, la commune se caractérise par un centre historique bordé de deux hameaux comprenant des corps de fermes.

En 1825 : Installation du centre du village sur le coteau, où sont aussi installées des lanières agricoles. En périphérie du village et proche du centre sont aussi situés des hameaux satellites.

1846 La consolidation du village existant est accélérée par l'arrivée de la voie ferrée à la fin du XIXe siècle. À cette même époque, l'installation de la famille Darblay engendre également une croissance démographique et la construction d'une cité ouvrière.

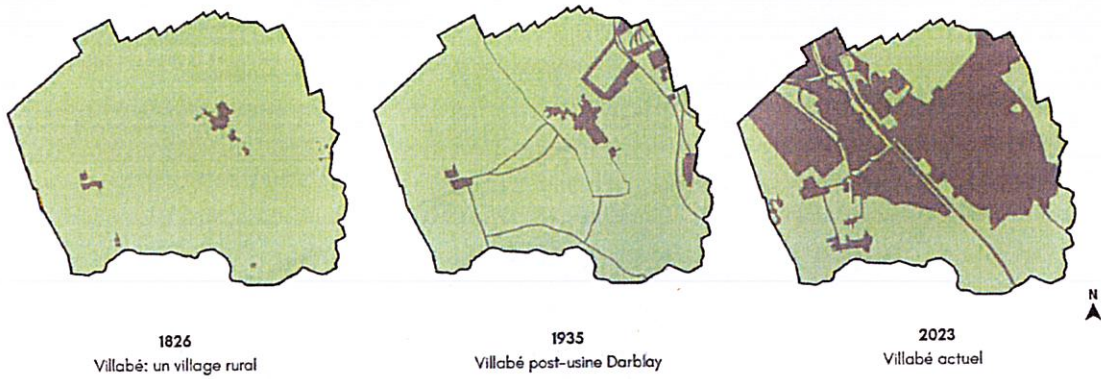
Petit à petit, les terrains cultivés sur les coteaux donnent place à de nouvelles constructions. À partir des années 1980, des opérations d'ensembles pavillonnaires sont réalisées en périphérie du centre historique.

L'arrivée de l'autoroute A6 en 1959 marque une transition importante pour Villabé puisqu'elle amène à une nouvelle croissance démographique et divise le territoire en deux parties.

Depuis la fin des années 1990, une nouvelle partie de la ville se construit de l'autre côté de la frontière créée par l'autoroute, engendrant une très importante artificialisation des sols.

2023 La partie ouest de Villabé est marquée par une forte activité logistique et commerciale. Villabé est caractérisée par un tissu urbanisé relativement binaire et délimité par les infrastructures de transports.

2024 Villabé ambitionne au sein de la Cop régionale d'être le hub francilien du transport logistique décarboné.



LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

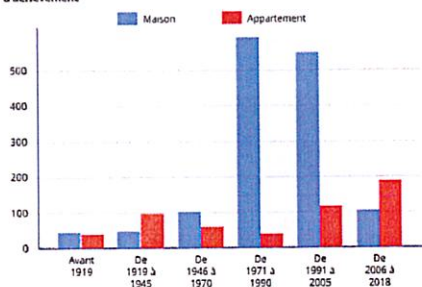
Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	519	685	865	1 029	1 647	1 832	2 081	2 147
Résidences principales	484	633	819	978	1 569	1 718	1 913	2 018
Résidences secondaires et logements occasionnels	14	21	18	18	20	15	6	12
Logements vacants	21	31	28	33	58	98	161	117

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremens, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

LOG G1 - Résidences principales en 2021 selon le type de logement et la période d'achèvement



LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

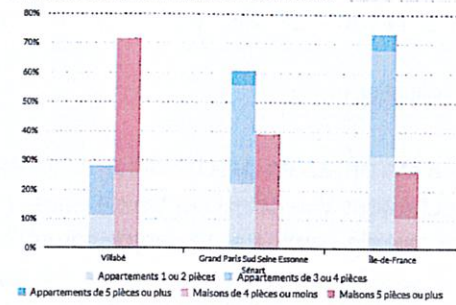
Statut d'occupation	2010		2015		2021		Ancienneté moyenne d'emménagement en années
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Ensemble	1 718	100,0	1 913	100,0	2 018	100,0	15,5
Propriétaire	1 363	81,1	1 472	76,9	1 453	72,5	13,1
Locataire	301	17,5	421	22,0	515	25,5	5,0
Jeune personne (moins de 30 ans)	50	2,9	155	8,1	251	12,4	5,9
Logé gratuitement	24	1,4	21	1,1	40	2,0	6,6

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

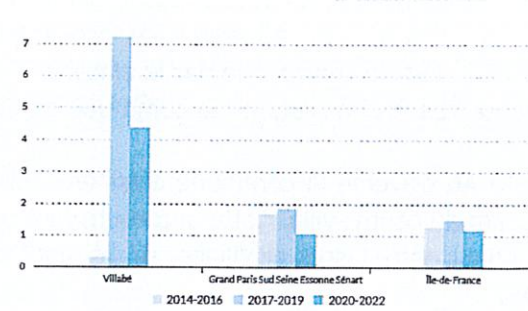
L'habitat est principalement pavillonnaire avec depuis 2014 une volonté politique ferme de se soumettre aux obligations de la loi SRU, et donc un effort de construction sans précédent.

Ainsi le taux de logement social est passé de 11% à 21% en 10 ans avec un parc de 458 logements sociaux au 1^{er} janvier 2024 (contre 160 en 2014).

• TYPE DE LOGEMENT ET NOMBRE DE PIÈCES EN 2021



• TAUX DE CONSTRUCTION ANNUEL MOYEN



En lien avec les travaux de la conférence intercommunale du logement, le peuplement des nouveaux logements sociaux se traduit par l'arrivée d'une population moins aisée dont les besoins peuvent s'avérer sensiblement différents.

Les principales opérations de logements sont les suivantes :

- Île de la papeterie Darblay livraison de 90 logements collectifs et d'une résidence intergénérationnelle de 60 appartements fin 2022.
- Le Coteau de Villoison livraison de de 99 appartements avec parking individuel, jardins privatifs au rez-de-chaussée et espaces verts collectifs en 2023.
- Résidence Jean-Jaurès livraison de de 66 appartements neufs du 2 au 5 pièces, avec balcons, terrasses, jardins privatifs et jardin paysager commun en 2024.
- Résidence Petite Nacelle livraison de 42 appartements neufs du 2 au 5 pièces, avec balcons, terrasses, jardins privatifs et jardin paysager commun en 2021.
- Cote d'Ormoy 56 logements livrés en 2023.

L'île de la papeterie Darblay est une opération 100% social, les autres sont des opérations d'accession avec 22% à 30% de social.

D- Le contrat de ville

Le contrat de ville constitue le document cadre de la politique de la ville sur le territoire de Grand Paris Sud, pour les années 2024 à 2030. A l'échelle de Grand Paris Sud, 18 quartiers sont inscrits au titre de ce contrat de ville. Ils regroupent un quart de la population de Grand Paris Sud, soit 92 040 habitants. Villabé n'est pas concernée par ce contrat.

E- Les transports



Le réseau routier

Villabé est traversée et entourée par plusieurs routes importantes

- La RD 260 au nord, reliant la commune à l'agglomération d'Evry

- La RD 153 à l'ouest, reliant Mennecey et Lisses, bordant le territoire communal
- L'avenue de la Vieille Côte, prolongée par la route de Villoison, reliant la RD 153 au centre-ville par le plateau
- La RN7 à l'est, sur la commune de Corbeil-Essonnes

L'autoroute A6 traverse la commune d'est en ouest, avec un accès proche situé à Lisses, à environ 2 km du centre-ville. Cette autoroute relie directement Villabé au centre de Paris. Près de l'échangeur entre Lisses et Villabé, se trouvent une aire de service et le centre commercial Villabé A6.

Les RD 153 et RD 260, qui se croisent près de la sortie d'autoroute, desservent également les communes environnantes telles que Courcouronnes, Mennecey, et Corbeil-Essonnes.

En raison de sa situation géographique, enclavée entre les coteaux et la rivière Essonne, la commune n'est accessible que par cinq routes secondaires :

- La route de Villoison à l'ouest vers la RD 153
- La route d'Ormoy au sud qui franchit la rivière
- La Grande Rue à l'est qui franchit la rivière vers Corbeil-Essonnes
- L'avenue de la Gare au nord longeant la voie ferrée
- La route de Lisses longeant l'autoroute et menant à l'échangeur

Le réseau de transports ferrés

La commune de Villabé possède une gare R.E.R desservie par la ligne D, reliant Melun à Creil en passant par le centre de Paris. Le trajet jusqu'au centre de Paris prend environ une heure. La gare dispose d'un parking de 54 places pour faciliter l'accès.

Cependant, le service est limité avec seulement un R.E.R par heure en direction de Paris Gare de Lyon (avec une connexion au R.E.R C à Juvisy) et un par heure en direction de Melun. De plus, cette ligne est fréquemment affectée par des travaux qui perturbent le trafic.

Le réseau de bus

Les principales lignes de bus qui relient Villabé aux communes voisines sont :

- Les lignes 304 et 314, reliant Vert le Petit à la gare de Corbeil-Essonnes. Elles fonctionnent en journée, en semaine et le week-end, avec des bus toutes les heures aux heures de pointe. Elles desservent le centre commercial Villabé A6, les Brateaux, le village et la gare S.N.C.F.
- Deux lignes T.I.C.E (Transports Intercommunaux Centre Essonne) :
- La ligne 409 : Fleury-Mérogis / Villabé centre commercial
- La ligne 415 : Évry-Courcouronnes / Villabé gare

F- Les équipements et services municipaux et/ou intercommunaux

La commune de Villabé a su tirer le bénéfice de son extension urbaine et commerciale pour construire de nombreux équipements publics.



Petite enfance et jeunesse

- 2 écoles maternelles et primaires
- 1 collège
- 1 halte-garderie (maison de l'enfance)
- 1 relais petite enfance (maison de l'enfance)
- 1 centre de loisirs
- 1 service jeunesse (maison de l'enfance)

Sport

Deux ensembles sportifs regroupant au total :

- 2 gymnases
- 2 terrains de football dont 1 synthétique (2016)
- 1 terrain de rugby
- 4 terrains de tennis dont 2 couverts (2021)

D'autres équipements :

- 1 terrain de boules
- 1 skate park
- 1 terrain de foot à 5

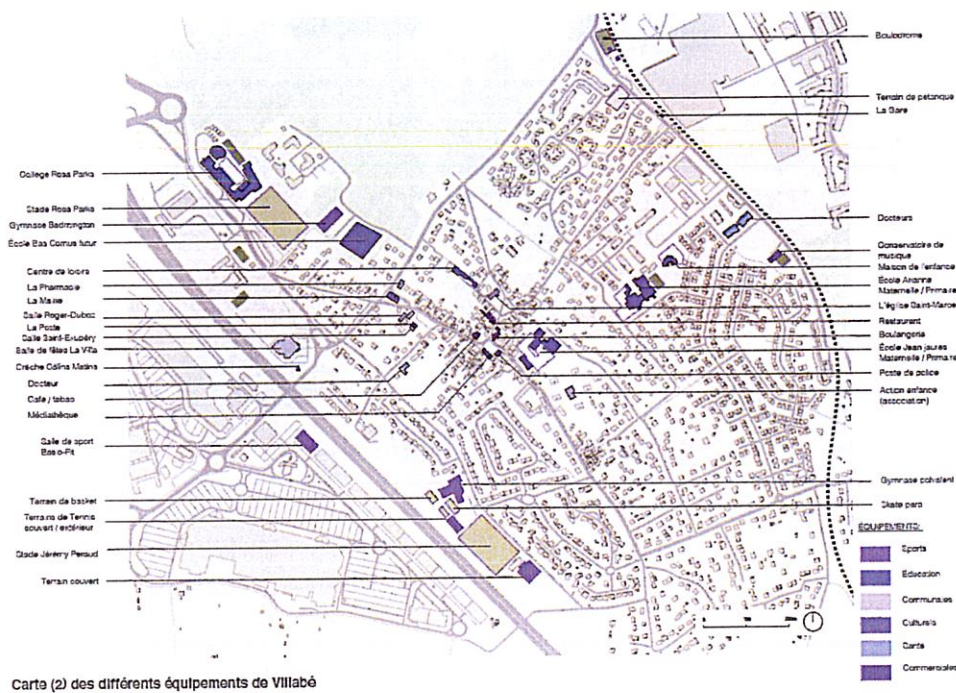
Loisirs et culture

- 1 salle des fêtes de 850 places (la villa)
- 1 médiathèque (CA GPS)
- 1 école de musique associative
- 1 conservatoire (CA GPS)
- 1 Maison des associations (2016)

L'agence postale communale est ouverte du lundi au samedi.

Un centre communal d'action sociale.

La distribution des équipements rend ces derniers très facilement accessibles.



G- Le partenariat local : les acteurs associatifs

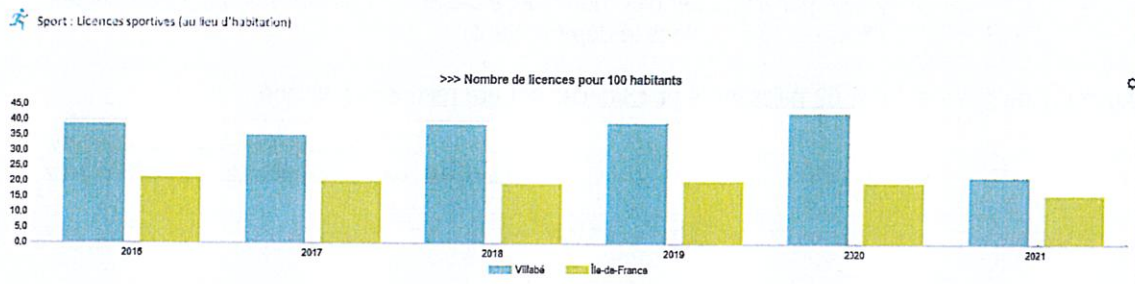
Villabé possède un riche tissu associatif, soutenu à hauteur de 125 k€ par an. Il comprend 9 associations culturelles, 14 associations loisirs, 31 associations sportives.

On notera en particulier que la commune a contractualisé un résidanat artistique avec la Compagnie Atelier de l'Orage qui organise deux festivals dans le sud de l'Essonne, couvrant 15 communes dont Villabé.

Des ateliers en lien avec le public scolaire de la commune jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025 sont proposés afin de sensibiliser les enfants et leurs familles aux pratiques culturelles (école du spectateur).

La compagnie culturelle accompagne les services de la commune de Villabé afin de co-construire le projet culturel local, ceci favorise dès lors, l'implication des jeunes Villabéens dans les projets culturels pour intégrer les enfants dans le processus de création.

L'objectif est de pousser ainsi les enfants à inclure et à faire venir leurs parents dans leurs pratiques culturelles.



Ville sportive, Villabé va rechercher en 2025 une labellisation « ville active et sportive ».

Synthèse

Villabé illustre parfaitement l'évolution du tissu urbain périphérique de la grande couronne, bénéficiant de nombreux équipements publics grâce à une riche armature commerciale.

L'impact de la loi SRU et le développement de logements collectifs sociaux conduit à un apport de population nouvelle et fragilisée nécessitant une adaptation de certaines politiques publiques.

CHAPITRE II - Portrait socio-démographique (Source des données : Insee et Caf)**Dynamisme démographique 2022**

La commune de Villabé compte **5 469 habitants** au dernier recensement. La population a connu une augmentation de + 2 % en six ans (contre + 3 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et + 3 % en Essonne), soit + 0,3 % en moyenne par an (contre + 0,5 % au niveau intercommunal et + 0,5 % au niveau départemental en moyenne par an).

Cette évolution correspond à :

- + 0,8 % en moyenne par an du fait d'un nombre de naissances supérieur au nombre de décès (+ 1,3 % dans l'Epci et + 0,8 % dans le département)
- - 0,5 % en moyenne par an du fait d'un nombre de départs supérieur au nombre d'arrivées (- 0,8 % dans l'Epci et - 0,4 % dans le département)

Au cours de l'année 2022, 62 naissances et 13 décès ont été recensés à Villabé.

Sources :

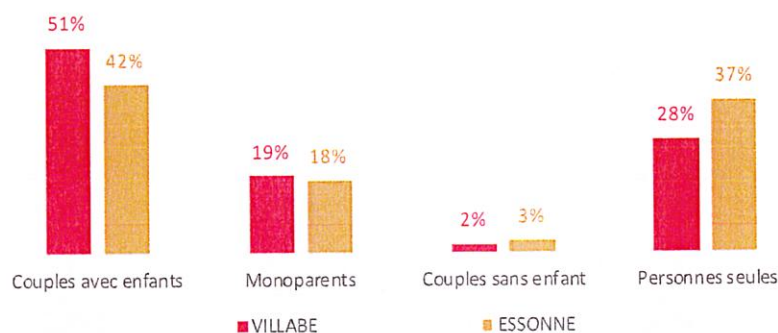
Insee, Recensement de la population 2020
Insee, Etat civil (naissances et décès domiciliés) 2022

Population allocataire 2022

Au 1^{er} janvier 2022, **52 % des habitants de Villabé sont couverts par la Caf de l'Essonne** (61 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 54 % en Essonne). La population allocataire représente 945 foyers, dont 70 % ont des enfants à charge (56 % dans l'Epci et 59 % dans le département).

La commune se caractérise par une majorité de couples avec enfants (51 %). Les familles monoparentales représentent 19 % des foyers allocataires.

Situation familiale des foyers allocataires
au 1^{er} janvier 2022



La Caf verse quatre grandes catégories de prestations* :

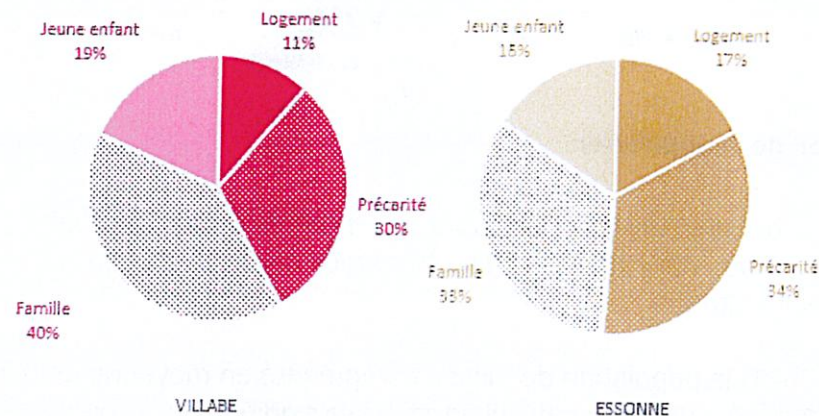
	Villabé	Essonne
Famille (<i>Af, Cf, Ars, Aeeh, Asf, Ajpp</i>)	62 %	52 %
Logement (<i>Apl, Alf, Als</i>)	24 %	37 %
Jeune enfant (<i>Paje</i>)	17 %	16 %
Précarité (<i>Aah, Rsa, Ppa</i>)	45 %	45 %

Montants versés au titre de 2022

Au cours de l'année 2022, 5 112 023 € ont été versés aux allocataires au titre des prestations :

Famille (<i>Af, Cf, Ars, Aeeh, Asf, Ajpp</i>)	2 036 245 euros
Logement (<i>Apl, Alf, Als</i>)	586 828 euros
Jeune enfant (<i>Paje</i>)	945 364 euros
Précarité (<i>Aah, Rsa, Ppa</i>)	1 543 586 euros

Répartition du montant de prestations versées au cours de l'année 2022



Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2022 (FR6)

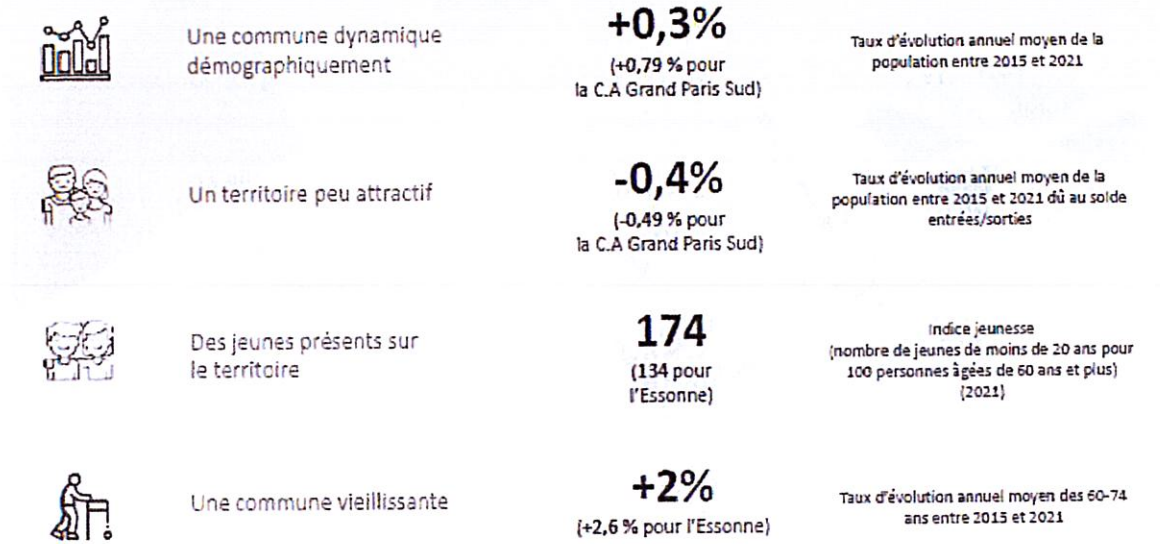
Précarité 2022

Parmi les 429 foyers bénéficiaires des prestations précarité, 305 perçoivent la prime d'activité (Ppa), 94 le revenu de solidarité active (Rsa) et 50 l'allocation aux adultes handicapés (Aah). **Les bénéficiaires de prestations précarité représentent 45 % des allocataires de la commune** (52 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 45 % en Essonne).

Ils sont 5 % à cumuler un minimum social (Rsa ou Aah) avec la prime d'activité (7 % au niveau intercommunal et 7 % au niveau départemental).

Au 1^{er} janvier 2022, 25 % des foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus à Villabé, soit 1 167 euros par mois et par unité de consommation (36 % dans l'Epci et 29 % dans le département).

Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2022 (FR6)



A- Evolution de la population

Les tendances démographiques observables montrent une augmentation de la population de Villabé entre 2015 et 2021 à hauteur de 0,3% par an. La commune a donc gagné des habitants.

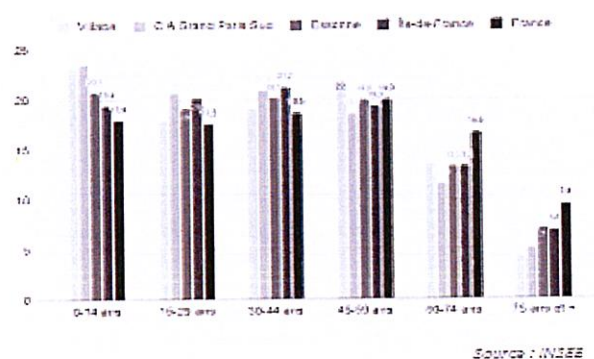
Entre 2015 et 2021, la population de Villabé a augmenté en moyenne de 0,7% par an, principalement grâce à un solde naturel positif. Cela signifie que la commune de Villabé compte plus de naissances que de décès entre 2015 et 2021.

A contrario, l'évolution de la population due au solde entrées/sorties est quant à elle négative sur le territoire : -0,4% en moyenne par an entre 2015 et 2021. Cela signifie qu'il y a plus d'habitants qui quittent Villabé que d'habitants qui viennent s'installer.

La population totale au sens de l'INSEE est de 5501 habitants au 1^{er} janvier 2021.

B- La population par tranche d'âge

Part de la population pour chaque tranche d'âge (2021)



A Villabé, on compte 174 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus, ce qui indique que l'on recense plus de jeunes que de seniors sur la commune. (indice jeunesse 187 pour la CA GPS et 134 pour CD 91).

On a donc une commune qui évolue dans un contexte et un territoire plutôt jeune. Les tendances démographiques observables par tranche d'âge nous indiquent que ce sont les 0-14 ans qui sont les plus présents sur le territoire.

En effet, ils représentent une part importante de la population soit 23,2% (20.7% pour le 91), Villabé recense donc beaucoup de jeunes et leurs familles.

On observe également la présence de nombreuses personnes, âgées entre 45 et 59 ans. En effet, ces derniers représentent 22% de la population totale de Villabé.

Notons dans ce cadre, que les 45-59 ans d'aujourd'hui seront les seniors de demain.

La tranche d'âge la plus dynamique, c'est-à-dire celle qui a gagné le plus d'habitants entre 2015 et 2021, est celle des 60-74 ans. Son augmentation est de +2% (+3,94% CA GPS et +2,6% en Essonne).

Autre tranche d'âge la plus dynamique en dehors des 60-74 ans est celle des 75 ans et plus : +0,5%.

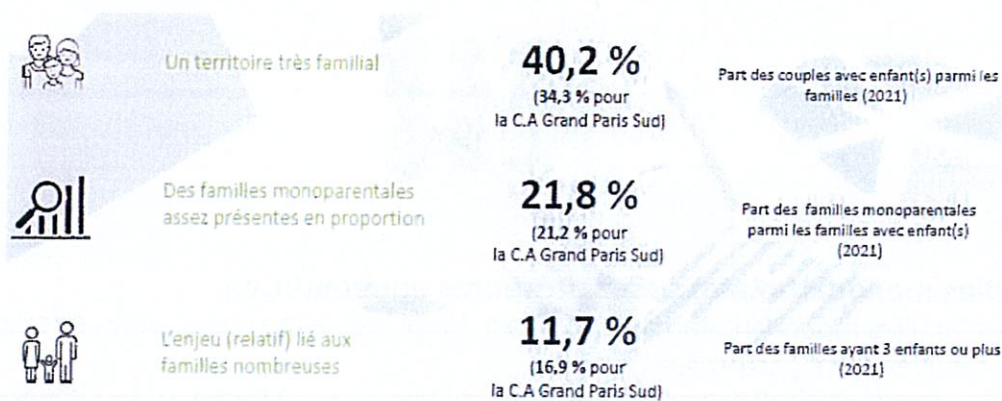
On note en parallèle de ce vieillissement, une légère hausse de la part des 0-14 ans : +0,3% entre 2015 et 2021.

C'est beaucoup moins que partout ailleurs : +0,95% pour le 91.

Toutefois, on observe une baisse de la part des 15-29 ans (-0,9%) entre 2015 et 2021 mais surtout des 30-44 ans (-1,6%).

Même si la proportion de jeunes est importante, la diminution de la part des adultes et des jeunes laisse poindre un vieillissement accéléré de la population.

C- La composition des ménages



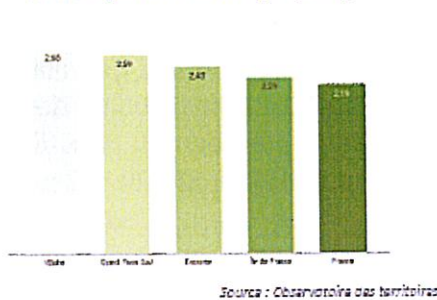
Un territoire très familial

En lien avec les tendances démographiques, Villabé est un territoire familial.

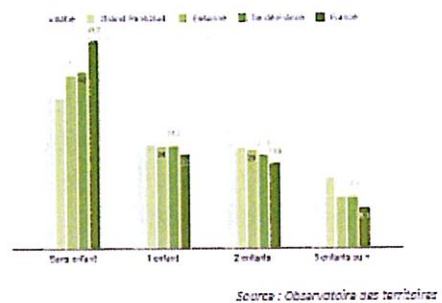
En effet, la taille moyenne des ménages en 2020 est de 2,68 personnes (on considère un territoire comme « familial » à partir de 2,1 personnes par famille)

Dans ce cadre, la part des couples avec enfant(s) est beaucoup plus importante (40,2%) que celle des couples sans enfant (24,5%)
 Cette tendance se retrouve également ailleurs même si la part des couples avec enfant(s) n'est pas aussi importante 34,3% pour GPS et 32,1% pour le 91.
 Cependant, notons que la part des familles nombreuses (3 enfants ou plus) est moins élevée qu'ailleurs **11,7%**.

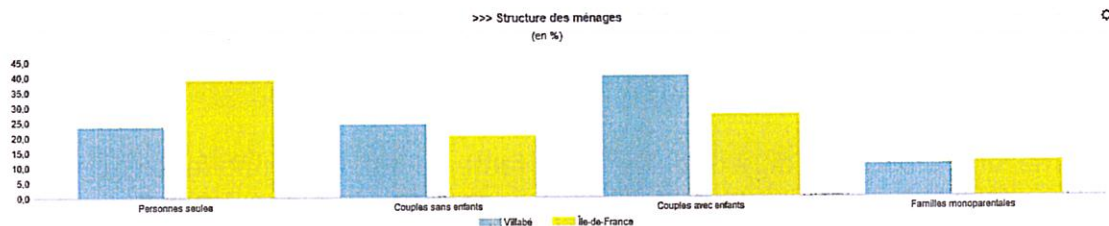
Taille moyenne des ménages (2020)



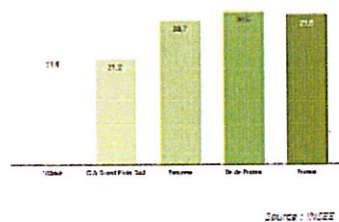
Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans (2021)



Composition de la population



Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) (2021)



Des familles monoparentales assez présentes en proportion

La part des familles monoparentales en 2021 est plutôt élevée à Villabé, on y retrouve 21,8% de familles monoparentales.

Par contre, les moyennes départementales et régionales sont nettement plus élevées. De plus, entre 2015 et 2021, l'évolution des familles monoparentales est positive pour Villabé : +4,9% (15,2% entre 2015 et 2021 en Essonne).

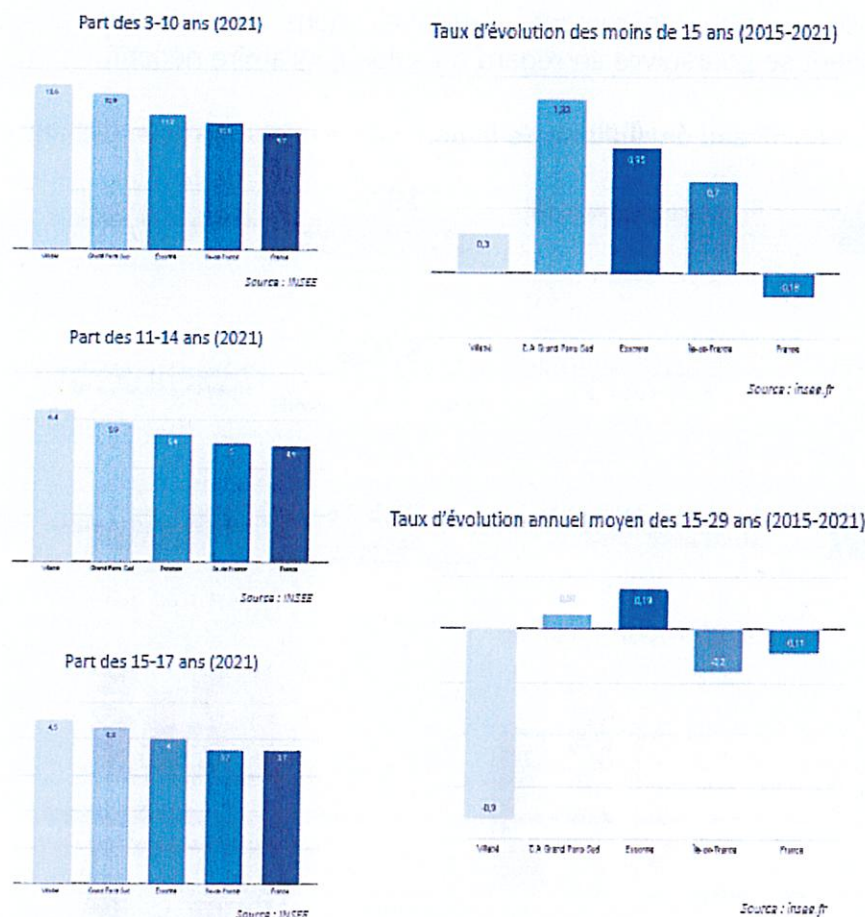
Les familles monoparentales sont donc en augmentation mais dans une moindre mesure.

Il est important de souligner que les familles monoparentales ont plus de risques d'être exposées à des difficultés socio-économiques que les autres.

En effet, les charges financières et domestiques sont souvent multipliées par deux par rapport à la situation antérieure, ce qui **peut entraîner des difficultés certaines de la part des foyers.**

D- Le profil socio-économique de la population

1) La population en âge de scolarisation



Des enfants et des jeunes adolescents très présents sur le territoire

La part des enfants, c'est-à-dire les 3-10 ans, est importante à Villabé : 13,6% CA GPS (12,9%), 91 (11,2%) et région Ile-de-France (10,5%).

Concernant la part des jeunes adolescents, c'est-à-dire les 11-14 ans (ce qui correspond peu ou prou aux collégiens), elle est de 6,4% à Villabé. 5,9% CA GPS et 5,4% pour le 91.

Quant à la part des 15-17 ans (les lycéens), elle se trouve également plus élevée qu'ailleurs 4,5% pour Villabé contre 4% en Essonne.

Une moindre présence des jeunes adultes

La part des 18-24 ans est de 8,6% à Villabé. Cette part est faible : 9,7% CA GPS 8,7% pour le 91 et 8,9% pour la région Île-de-France.

Une augmentation du nombre d'enfants mais une perte à venir des jeunes

Le taux d'évolution des moins de 15 ans entre 2015 et 2021 est de +0,3%. Cela signifie que le territoire connaît une hausse du nombre d'enfants et de jeunes adolescents.

Cette hausse reste toutefois plus importante ailleurs : +1,33% GPS et +0,95% CD 91. On note toutefois une diminution de la population chez les jeunes adultes entre 2015 et 2021.

Le taux d'évolution des 15-29 ans est négatif : -0,9% sur la période. Ailleurs, les tendances tendent à la stabilité.

Cette baisse devrait légèrement s'atténuer dans les années à venir mais potentiellement se poursuivre au regard du solde migratoire négatif.

2) Le niveau de diplôme de la population non scolarisée (15 ans et plus)



Des nouvelles générations plus diplômées

19 %

(Alors que l'on en recense 36,8 % dans la population totale à Villabé)

Part des 20-24 ans + sans diplôme (2021)



Une faible part de diplômés de l'enseignement supérieur

6,9 %

(9,7 % pour le département de l'Essonne)

Part des 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur (2021)



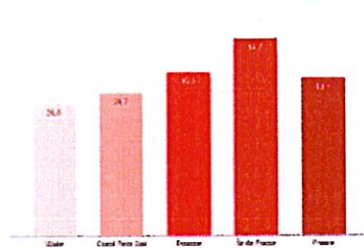
Des jeunes qui se tournent plutôt vers des études courtes

25,9 %

(20,7 % pour le département de l'Essonne)

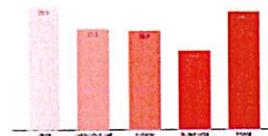
Part des 15 ans et + titulaires du C.A.P.-B.E.P (2021)

Part des 15 ans et + sans diplôme (2021)



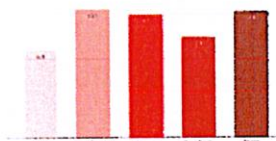
Source : Observatoire des territoires

Part des 15 ans et + titulaires du C.A.P.-B.E.P (2021)



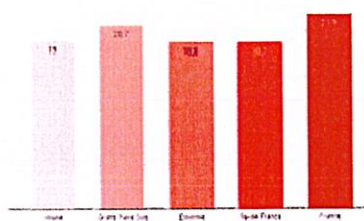
Source : Observatoire des territoires

Part des 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur (2021)



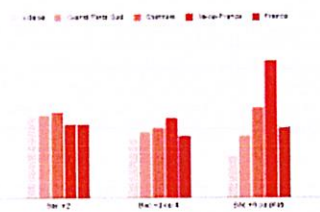
Source : Observatoire des territoires

Part des 20-24 ans sans diplôme (2021)



Source : Observatoire des territoires

Typologie des 15 ans et + diplômés du supérieur (2021)



Source : Observatoire des territoires

Globalement, la population de Villabé est plus diplômée qu'aill...

La part des 15 ans et plus sans diplôme en 2021 est de 36,8% à Villabé contre 45,3% en Essonne.

De même, la part des 15 ans et plus titulaires du BAC en 2021 est de 21,6% à Villabé, 18% en Essonne.

Dans le même temps, concernant les nouvelles générations, à savoir les 20-24 ans, la part de sans diplôme est moins importante que l'ensemble de la population : 19%. Les jeunes générations sont donc plus diplômées que les anciennes, même si l'avance prise sur les territoires de comparaison se réduit avec le temps.

Des jeunes qui se tournent plutôt vers des études courtes :

La part des 15 ans et plus titulaires du C.A.P-B.E.P en 2021 est importante : 25,9%

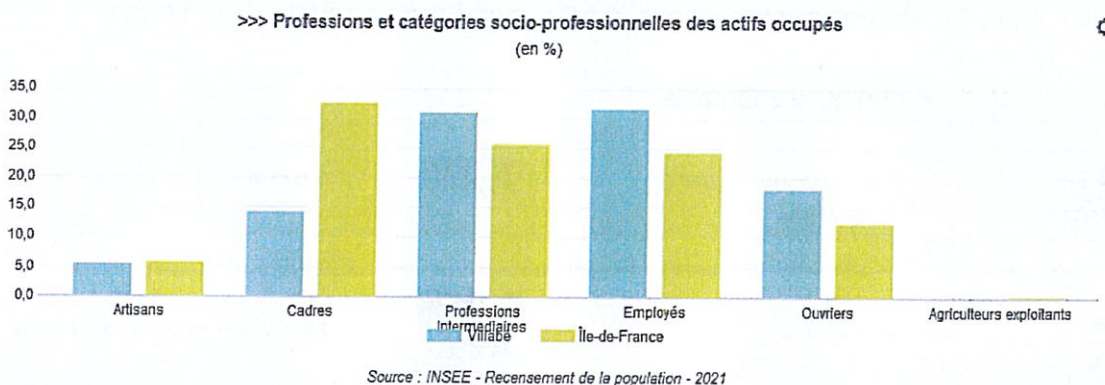
- ¼ des habitants sont diplômés d'études courtes, 20,7% pour le 91

Dans le même temps, la part des 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur est plus faible : 6,9% (9,7% en Essonne).

Si l'on s'intéresse à la typologie des 15 ans et plus diplômés de l'enseignement supérieur en 2021, plus l'avancée dans le diplôme se fait, plus on remarque que l'écart se creuse avec les territoires de comparaison.

Ainsi, la part des diplômés d'un bac+2 est quasiment identique sur la commune qu'à l'échelle départementale. Par contre, seulement 5,3% de la population de Villabé est diplômée d'un BAC+5 ou plus, c'est presque le double dans le département de l'Essonne.

3) Les catégories socio-professionnelles



A Villabé, la structure des actifs est majoritairement composée de travailleurs employés et catégories intermédiaires avec une sous-représentation des cadres.

E- La vie économique locale

1) Le tissu économique

>>> Secteurs d'activités des établissements



	Secteurs d'activités des établissements (%)	
	Villabé	Île-de-France
<u>Agriculture</u>	0,4	0,7
<u>Industrie</u>	2,7	3,7
<u>Construction</u>	16,0	9,9
<u>Commerce</u>	45,3	27,9
<u>Information et communication</u>	3,8	7,1
<u>Finances et Assurances</u>	1,6	4,0
<u>Activités immobilières</u>	3,6	4,3
<u>Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</u>	11,8	24,2
<u>Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</u>	7,8	11,1
<u>Autres activités de services</u>	7,1	7,2

Source : Répertoire des entreprises et des établissements - 2020

Villabé comporte 2 parcs commerciaux et un parc logistique de 180 000 m². Ainsi le nombre d'emplois excède le nombre d'actifs. On notera quelques établissements remarquables dont carrefour Villabé A6 et Inapa France, filiale d'Inapa IPG, acteur majeur de la distribution papetière qui livre chaque jour plus de 700 tonnes de papiers à plus de 20 000 clients.

Villabé compte 450 établissements dont quasiment la moitié dans le secteur du commerce.

2) L'emploi et le chômage



Des conditions d'emploi plutôt favorables à Villabé

7,2%

Taux de chômage au dernier trimestre 2023



Des travailleurs à l'abri des situations de précarité ?

6,9 %

(14 % pour la C.A Grand Paris Sud)

Part des 15-64 ans en emploi précaire (2021)



Des chiffres peu favorables concernant l'emploi des jeunes

30,9%

(20,3 % pour la C.A Grand Paris Sud)

Taux de chômage des 15-24 ans (2021)



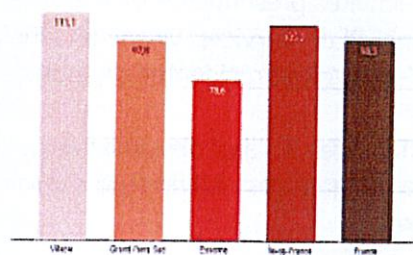
Des conditions d'emploi correctes chez les seniors

62 %

(50,6 % pour la France)

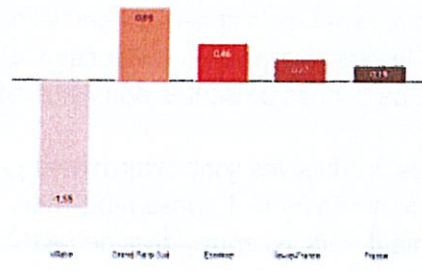
Taux d'emploi des 55-64 ans (2021)

Indicateur de concentration de l'emploi (2020)



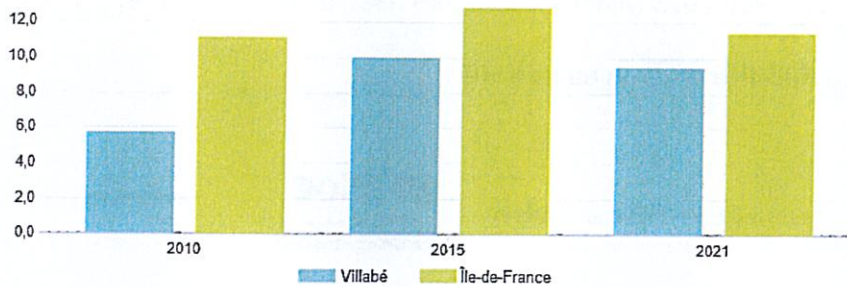
Source : Observatoire des territoires

Taux d'évolution de l'emploi (2015-2021)



Source : Pôle emploi

>>> Taux de chômage
 Au sens du recensement



Source : INSEE - Recensement de la population

7,2
 Taux de chômage
 au dernier
 trimestre 2023
 (7% en 2022)

9.4 % en 2021, GPS 12,3%.

Les conditions d'emploi plutôt favorables à Villabé, même si l'on observe une baisse du taux de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire, -1,55% par an sur la période 2015-2021.

On note un taux d'évolution annuel de l'emploi salarié négatif (-1,67%) sur la période. Malgré ce taux d'évolution de l'emploi négatif sur cette période, la commune reste très bien pourvue en emplois puisque l'indice de concentration de l'emploi en 2020 est de 111,1

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

Au-delà de 100, cela signifie que l'on a plus d'emplois sur le territoire que d'actifs (nombre d'entre eux viennent donc de communes voisines).
 A Villabé, on recense donc plus d'emplois que d'actifs.

On observe également un déséquilibre entre les emplois relevant de la sphère productive et les emplois relevant de la sphère présentielle. Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Il y a ainsi majoritairement des emplois relevant de la sphère présentielle (70,2 %) avec seulement 29,8 % d'emplois relevant de la sphère productive.

Toutefois, le taux de chômage semble être en baisse depuis la période Covid puisqu'il était de 7,2% au dernier trimestre 2023 (malgré une légère hausse de 0,2% par rapport à 2022).

3) La fiscalité et le niveau de vie



Le niveau de vie des Villabéens est plus élevé que ceux des habitants de l'Essonne et plus particulièrement d'autres communes de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

La **médiane des revenus**, c'est-à-dire la valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus, (50% des personnes gagnent plus et 50% des personnes gagnent moins) est de 25 350 € (20 850 € pour le 91).

Cet aspect est confirmé par la part des foyers fiscaux imposés.

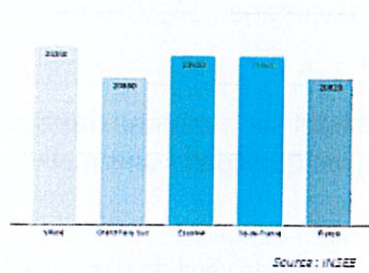
67% des foyers du territoire sont soumis à l'impôt (63,2% à GPS).

Globalement, on a l'impression que les foyers du territoire sont éloignés des situations de fragilité socio-économique.

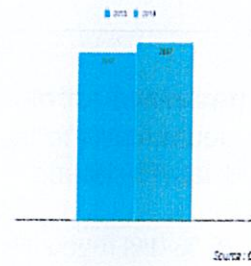
Ainsi, **9% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté** (18,7% Grand Paris Sud). De même, l'exposition aux aides sociales des foyers semble moins importante sur la commune.

La part des **minimas sociaux** dans le revenu disponible est faible : 1,4% (contre 5,1% pour le 91).

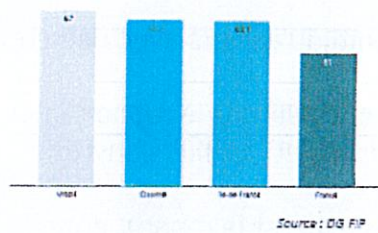
Médiane des revenus (2021)



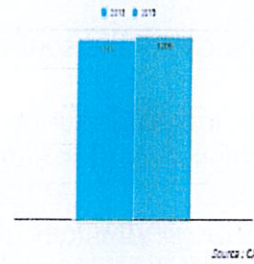
Evolution du nombre de personnes couvertes par au moins une prestation CAF (2013-2019)



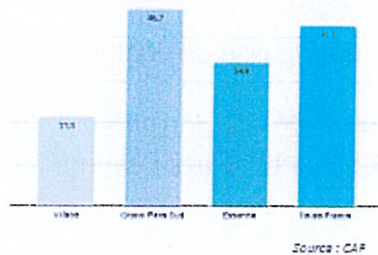
Part des foyers fiscaux imposés (2021)



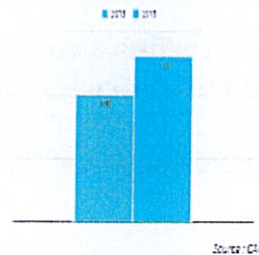
Evolution du nombre d'enfants couverts par au moins une prestation CAF (2013-2019)



Part des bénéficiaires du R.S.A (2021)



Evolution de la part des foyers allocataires dont le revenu est composé à 100% de prestations sociales (2013-2019)



16,1% du public allocataire touche les A.P.L (CA GPS 28,8%).
 De même, 21,3% du public allocataire touche le R.S.A (46,7% GPS).
 12,3% des foyers allocataires voient leurs revenus être composés entre 50 et 99% de prestations sociales (91 23,3%).
 7,3% des foyers allocataires villabéens voient leurs revenus être composés à 100% de prestations sociales (13% en essonne).
 Mais dans le même temps, les foyers du territoire, ne sont pas non plus aisés.
 Ainsi, le **salaire** occupe encore une place essentielle dans le revenu des ménages : 77,8% tandis que les revenus issus du patrimoine occupent, quant à eux, une place moins importante : 5,8% (contre 7,3% GPS).
 Idem s'agissant de l'impôt, qui occupe une place moins grande qu'ailleurs : 16,4% (19,7% CA GPS).
 De plus, le **salaire horaire net** sur le territoire reste moins élevé qu'ailleurs en Essonne 15,47 euros net de l'heure à Villabé (17,96 en Essonne).
 L'écart se creuse surtout chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, moins bien pourvus que d'autres en Essonne.
 De même, c'est à partir de 25 ans que les écarts de salaire avec les territoires de comparaison se creusent.

Chez les 25-50 ans, le salaire s'élève à 15,09 euros net de l'heure contre 17,2 euros net de l'heure pour le 91.

Chez les plus de 50 ans, l'écart se creuse encore davantage : 18,38 euros, contre 22,12 euros en Essonne.

Enfin, le **taux de pauvreté** est plus élevé qu'ailleurs sur certaines tranches d'âge, en particulier chez les jeunes de moins de 30 ans ainsi que (dans une moindre mesure), sur les 30-39 ans et les 40-49 ans.

Au 1^{er} janvier 2022, 25 % des foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus à Villabé, soit 1 167 euros par mois et par unité de consommation (36 % dans l'Epci et 29 % dans le département).

Les inégalités sur la commune sont moins présente qu'ailleurs avec une classe sociale plus homogène.

Afin de mesurer les inégalités sur un territoire, nous utilisons le rapport interdécile, qui permet d'identifier les disparités entre les plus riches et les plus pauvres.

Le rapport interdécile (D9/D1) des niveaux de vie, qui est le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, est plutôt bas à Villabé, 2,9% (3,5% en Essonne, 4,4 % en Ile-de-France).

On observe dans les chiffres à notre disposition, une hausse en volume, du nombre de personnes bénéficiaires des aides sociales.

Ainsi, entre 2013 et 2019, on observe une hausse de 5% du nombre de personnes couvertes par une prestation Caf. Chez les enfants, cette hausse est même de 2%.

Synthèse

Une majorité de la population est composée d'actifs qui travaillent dans la classe moyenne inférieure, le doublement du parc social apporte parfois une population éloignée du travail et des normes sociales traditionnelles de la république, habituée à évoluer en milieu urbain dense.

Cela induit une hausse de la fragilité totale même si la hausse du nombre d'enfants couverts par une prestation Caf est à mettre en corrélation avec une hausse du nombre d'enfants à Villabé. Le public déjà présent et déjà fragile à Villabé a davantage recours que d'autres aux aides sociales.

Une vigilance particulière s'impose dans la mesure où la surexposition des emplois commerciaux est exposée à une baisse de la consommation qui entrainerait une précarisation des emplois villabéens.

PARTIE II : ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

Source de données :

Analyse des besoins sociaux de Villabé Adelia 2024.

Iaurif devenu institut paris région.

Observatoire de Grand Paris Sud (obtenu à partir de Grand Paris Sud (geoclip.fr)

Diagnostic CEJ 2015

Diagnostic CTG 2020

Bilan CTG 2020-2023

Rapports d'activités et bilans des structures :

Mélusine

Astr'amram

Les copains d'abord

MDK Club Ados

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 091-219106598-20241219-DEL2024101-DE



PETITE ENFANCE



CHAPITRE I - Petite enfance

Contexte 2022

La compétence Petite enfance relève de la commune.

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Villabé dénombre **172 enfants de moins de 3 ans** : ce sont 27 enfants en moins qu'en 2016 (soit - 14 % contre - 6 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et - 3 % en Essonne). Parmi eux, 5 bénéficient de l'Aeeh.

Au sein des familles allocataires, 63 % des enfants de moins de 3 ans ont un besoin potentiel d'accueil régulier au regard de l'activité de leurs parents (parent seul ou deux parents en emploi ou en recherche d'emploi). C'est 9 points de plus que dans l'Epci et 2 points de moins que dans le département.

Il y a 2 établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) implantés à Villabé, dont 1 micro-crèche Paje. En matière de relais Petite enfance, parents et professionnels peuvent s'adresser au Rpe de Villabé.

Sources :
Insee, Etat civil (naissances domiciliées) 2020 à 2022
Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2022 (FR6)
Conseil départemental, Pmi 2022

A- Politique Petite enfance de la collectivité

Formalisée dans le projet éducatif adopté en décembre 2020, la politique petite enfance de Villabé est basée sur le principe suivant « Favoriser l'éveil, le développement et l'épanouissement de l'enfant dès son plus jeune âge ».

Cette orientation stratégique se décline en 4 orientations opérationnelles.

- Favoriser la curiosité et la découverte dans un univers protégé
- Développer et valoriser la confiance de l'enfant
- Offrir un cadre sécurisé et ludique permettant la découverte
- S'éveiller à la conscience de l'autre

Cette politique s'appuie principalement sur 2 structures : la halte-garderie Mélusine et le relais petite enfance.

B- Politique Petite enfance de la Caf

Les orientations de la Branche Famille dans le domaine de la petite enfance sont les suivantes :

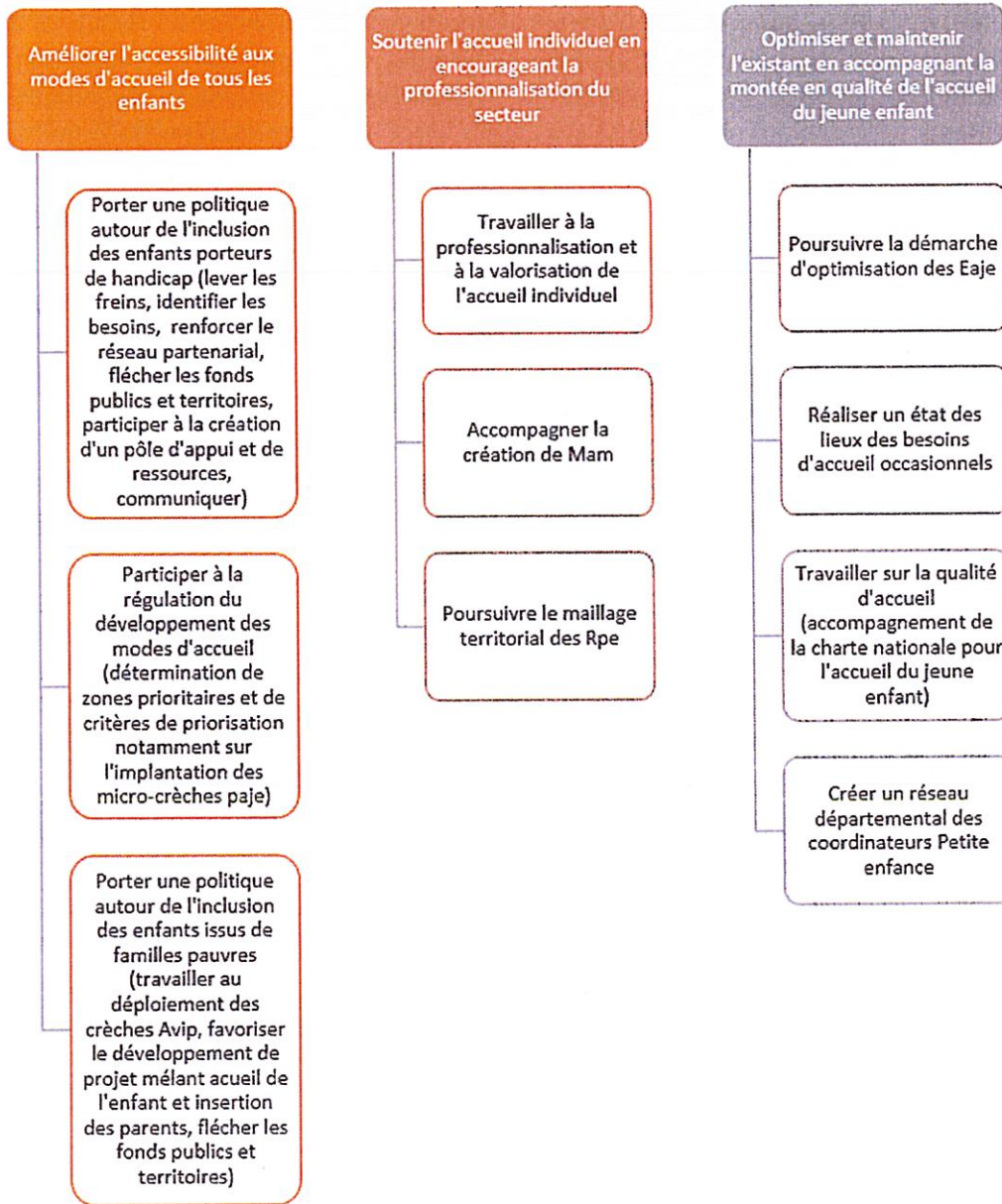
La Branche soutient de longue date les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle. Au-delà de cette volonté, la politique d'accueil du jeune enfant marque un

enjeu et un investissement essentiels dans la réduction des inégalités sociales et territoriales. En effet, intervenir de façon précoce et continue auprès des enfants et améliorer la qualité des modes d'accueil contribue à leur socialisation et favorise leur développement. C'est pourquoi, la Branche famille accompagne le développement des services qui se veulent accessibles à tous les enfants avec une attention particulière portée aux enfants en situation de fragilité.

Les orientations politiques sont basées sur trois documents nationaux de référence :

- La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui met en évidence le nécessaire besoin de continuer l'accompagnement du développement des modes d'accueil collectifs et individuels notamment dans les quartiers politique de la ville, tout en assurant la mixité sociale au sein des modes d'accueil et en améliorant leur qualité éducative.
- Le rapport du Haut Conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge (Hcfea) qui décline 6 axes prioritaires afin de répondre aux enjeux d'une inclusion plus précoce des jeunes enfants avec handicap dans les services communs.
- La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 qui se fixe comme objectif de répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance :
 - Garantir à tous les parents un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs enfants
 - Contribuer à développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire
 - Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil
 - Contribuer à l'accompagnement et au contrôle des modes d'accueil afin de garantir au sein de chacun d'eux une offre de qualité au moins conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant.

En Essonne, trois défis majeurs ont été identifiés permettant de déterminer un plan d'actions pour décliner la politique en matière de Petite enfance de la Caf pour les années à venir.



C- Offre en accueil collectif et individuel

Offre 2022

Au 1^{er} janvier 2022, l'offre d'accueil permet de couvrir 57 % des enfants de moins de 3 ans à Villabé. Le taux de couverture est supérieur de 18 points à celui de l'Epci (39 %) et supérieur de 5 points à celui du département (52 %). Il est calculé à partir des places offertes par les différents modes d'accueils (Eaje, assistants maternels, école, garde à domicile et micro-crèches Paje) rapportées aux enfants de moins de 3 ans.

15 places d'accueil collectif sont offertes par 1 Eaje Psu*, contribuant à hauteur de **8 % du taux de couverture**. Il est à noter l'existence d'1 Eaje non Psu offrant 10 places.

En 2022, l'Eaje Psu a déclaré une ouverture de 132 jours (220 en moyenne en Essonne) et l'inscription de 29 enfants au cours de l'année. Les places sont occupées à 30 %** (48 % en Essonne). Le nombre moyen d'enfants accueillis par place est de 1,9*** (1,7 en Essonne).

92 places d'accueil individuel sont offertes par 33 assistants maternels actifs, contribuant à hauteur de **48 % du taux de couverture**. En tout, 51 assistants maternels sont agréés par la Pmi à Villabé.

65 % des assistants maternels agréés sont actifs (78 % en Essonne). Ces professionnels ont accueilli 99 enfants au cours de l'année 2022. Parmi eux, 3 accueillent jusqu'à 12 enfants au sein d'1 maison d'assistants maternels (Mam).

Dans la commune, la Caf finance 0,8 équivalent temps plein animateur Rpe. Cela permet une bonne couverture des assistants maternels au regard de l'objectif fixé par la Cnaf d'un maximum de 62 assistants maternels actifs par Etp (41 à Villabé contre 59 dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 64 en Essonne).

2 places sont offertes par les **autres modes d'accueil** (école, garde à domicile et micro-crèches Paje), contribuant à hauteur de **1 % du taux de couverture**.

**La prestation de service unique (Psu) est une aide au fonctionnement versée par la Caf aux établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) sous réserve du respect de certaines conditions.*

***Le taux d'occupation rapporte le nombre d'heures d'accueil au nombre d'heures d'ouverture théorique au regard du nombre de places agréées, de l'amplitude journalière d'ouverture et du nombre de jours d'ouverture.*

****Le nombre moyen d'enfants accueillis par place rapporte le nombre d'enfants inscrits au cours de l'année au nombre de places agréées.*

Sources :

Cnaf, Observatoire national de la Petite Enfance (Onape) 2021

Caf, Portail partenaires 2022 (Maia/Omega)

Conseil départemental, Pmi 2022

Acoss, Pajemploi 2022

1) L'organisation du service Petite enfance

Le service petite enfance est composé du Relais petite enfance Astr'amram et de la halte-garderie Mélusine. Ces structures sont implantées au sein de la maison de l'enfance tout comme que la fonction transversale de chargé de coopération CTG.

2) L'offre en accueil collectif

La micro crèche « Câlines Matins »

Il s'agit d'un accueil collectif privé implanté sur la commune et qui offre une capacité d'accueil de 10 places.

La structure a ouvert ses portes le 16 octobre 2019 et est située plaine de Bateaux. La structure ne perçoit pas de prestation de service de la Caf car les familles perçoivent directement une aide au titre de la PAJE CMG structure.

Les horaires sont du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00. La structure est fermée 4 semaines en aout, 1 semaine entre Noel et le jour de l'an, le Pont de l'ascension et le lundi de la Pentecôte.

Fréquentation : L'âge requis est compris entre 2.5 mois et 3 ans révolus.

Cette micro-crèche est accessible aux enfants porteurs de handicap.

Son projet éducatif est de contribuer à l'éveil de l'enfant, à le rendre autonome, à favoriser son entrée dans la vie et à lui dispenser tous les soins dont il a besoin.

La halte-garderie MELUSINE

Il s'agit d'une structure d'accueil occasionnel qui offre une capacité de 15 places. Cette structure a ouvert ses portes le 07/10/1997 et est située à la maison de l'enfance, 6 rue Orion.

La halte-garderie est un lieu de socialisation pour le jeune enfant avec pour missions principales :

- Optimiser un éveil harmonieux dans un cadre adapté et sécurisant,
- Favoriser une autonomie progressive de l'enfant par rapport à sa famille, par de petites séparations temporaires dans des conditions favorables,
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir à la vie sociale et de découvrir le plaisir de partager des activités ludiques avec d'autres enfants,
- Offrir aux parents la possibilité de se libérer du temps pour eux-mêmes, mais également de trouver un lieu d'échanges pour permettre une meilleure adéquation dans la relation à l'enfant.

L'effectif d'encadrement est de 3 personnes (2 éducatrices de jeunes enfants et 1 auxiliaire de puériculture) dont la directrice.

Fonctionnement : La structure est fermée tous les mercredis et toutes les vacances scolaires.

Les horaires sont : Lundi : 9h à 17h / Mardi, jeudi et vendredi : 8h à 17h

Fréquentation

72 enfants figuraient sur la liste des inscrits en 2018 pour un taux d'occupation à 51,67%. L'âge requis est compris entre 3 mois et 5 ans.

Les familles qui confient leurs enfants à la halte sont pour la majorité des couples dont l'un des 2 ne travaille pas (en congé parental, en recherche d'emploi ...). Il est constaté une augmentation des demandes de couples avec horaires atypiques et surtout des emplois de nuit ou à temps partiel.

Organisation de l'attribution : Il n'y a pas de commission d'admission et l'accueil se fait à tout moment de l'année. Les familles ne s'engagent pas sur un contrat d'admission. En 2023, il n'y avait pas d'enfant sur liste d'attente, toutes les demandes ont été satisfaites. Cette organisation présente des avantages car elle est très souple. Cependant cela ne purge pas la question du mercredi et des vacances scolaires.

Partenariat : Le RPE, La médiathèque, La Caf, La Pmi et une des 2 écoles maternelles (Ariane).

3) L'offre en accueil individuel : le RPE ASTR'AMRAM

Les Relais assistants maternels (Ram) devenus RPE (relais petite enfance), sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les parents ainsi que les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Les RPE apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences et pratiques.

La commune dispose d'un RPE Aramstr'amram à la maison de l'enfance, 6 rue Orion, géré par la Mairie. La structure a ouvert ses portes au mois de septembre 1999 et la responsable est depuis 2014, Mme Martrou, titulaire d'un diplôme de conseillère en économie sociale et familiale et d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture.

Les assistants maternels et leur profil.

165 places d'accueil individuel sont offertes par 49 assistants maternels agréés, contribuant à hauteur de 90 % du taux de couverture en mode d'accueil sur la commune en 2023.

65 % des assistants maternels agréés par la Pmi sont actifs (79 % en Essonne). Ces professionnels fréquentant le RPE ont gardé 86 enfants en novembre 2024. Dans la commune, la Caf finance 0,8 ETP animateur RPE. Cela représente en moyenne 53 assistants maternels actifs par ETP (84 en Essonne).

Le fonctionnement du RPE

La structure est ouverte aux familles et aux assistantes maternelles du lundi au vendredi de 14h à 18h et le jeudi 2 fois par mois de 14h à 20h. Les matinées sont réservées à l'accueil collectif des assistantes maternelles avec les enfants. Le RPE est fermé tous les mercredis et durant les vacances scolaires.

Fréquentation : 49 assistantes maternelles figurent sur la liste proposée par la Pmi dont 20 fréquentent régulièrement la structure (chiffres 2023).

La capacité théorique d'accueil des assistantes maternelles est de 165 places.

En 2024, 29 assistants maternels fréquentent le RPE pour 46 présentes sur la liste PMI.

Ces assistants maternels ont ainsi fait bénéficier des animations du RPE, 127 enfants différents en 2024 (86 au mois de novembre 2024).

Années	2020	2021	2022	2023
Nb d'AM agréées <i>(sur la liste PMI)</i>	56	55	49	49
Nb de places	178	172	164	165
Nb d'AM fréquentant le RPE	33	31	31	26

Activités proposées

- Pour les parents : information sur les démarches, la législation, les aides financières, l'élaboration du contrat d'accueil, orientation vers les places disponibles,
- Pour les assistantes maternelles : accompagnement dans l'exercice de leur métier (formations, groupes de paroles animés par une psychologue, ateliers à l'entretien d'embauche, animations d'activités ludiques et d'éveil à destination des enfants...)

Partenariat : La Halte-Garderie Mélusine, la Médiathèque, intervenant musical, un psychologue libéral, la Pmi, les services municipaux et la Caf.

2 problématiques ont été soulevées par l'animatrice du RPE :

- Le taux de chômage des assistantes maternelles qui peut s'expliquer par l'image de la profession, le nombre trop important des assistantes maternelles sur la commune, le coût, l'inadéquation de l'offre et la demande.
- La baisse de fréquentation du RPE par les parents qui peut s'expliquer par la méconnaissance de la structure et de son fonctionnement, la diffusion importante d'informations sur internet, la prise en charge de toutes les démarches administratives par les assistantes maternelles avec l'aide, par exemple, du service administratif et comptable en ligne Top-Assmat.

A partir de ces éléments, on peut constater que pour 172 enfants de moins de trois ans en 2024, la commune dispose de 165 places d'accueil chez les assistantes maternelles et 15 places en halte-garderie (chiffres 2023).

Le territoire est donc suffisamment couvert par le nombre de places disponibles.

De plus, la micro-crèche privée dispose de 10 berceaux pouvant accueillir des enfants de Villabé.

D- Financements de la Caf en direction de la Petite enfance

Montants versés au titre de 2022

Petite enfance (0-3 ans)	Etablissement d'accueil du jeune enfant	Psu	50 462 €
	Relais Petite enfance	Pso Rpe	32 656 €

De plus, ont été versés aux familles allocataires au cours de l'année 2022 :

- 945 364 € au titre des prestations liées au jeune enfant (*Paje*)
- 2 036 245 € au titre des prestations liées à la famille (*Af, Cf, Ars, Aeeh, Asf, Ajpp*)

Sources :
Caf. Portail nartenaires 2022 (Maia/Omega)

E- Implantation des équipements Petite enfance

Les 2 structures sont situées 6 rue Orion dans la maison de l'enfance.

F- Synthèse et préconisations

La réflexion autour d'une transformation de la halte-garderie en multi accueil se heurte aux nouvelles normes et à l'impossibilité de restructurer la maison de l'enfance sans un investissement très lourd et difficile à envisager dans le contexte actuel.

L'ABS, dans sa partie enquête à la population, n'a pas isolé de demandes particulières à ce jour mais constate une satisfaction des familles qui reste importante malgré des difficultés à trouver un mode de garde : Seulement 6,7 % des familles interrogées se disent insatisfaites.

le R.P.E joue un rôle d'interface efficient auprès des assistantes maternelles mais moins auprès des familles. Un rayonnement très intéressant du R.P.E mais des besoins importants de la part des assistantes maternelles, la structure n'est pas toujours identifiée comme principal interlocuteur dans la recherche du mode de garde de la part des familles.

Travailler l'offre d'accueil individuel permettrait certainement une optimisation offre demande bénéfique à tous.

G- Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectif stratégique : Consolider la politique petite enfance de la commune

Objectifs opérationnels :

Maintenir la capacité d'accueil de la halte-garderie :

- Optimisation et veille de l'évolution des demandes
- Recensement de toutes les demandes des familles même si l'enfant ne fréquente pas la structure.

Promouvoir le rôle du RPE auprès des familles :

- Travailler avec le service communication pour communiquer sur le rôle du RPE et ses actions sur un format multi canal (journal, site municipal, panneaux lumineux, affichage, réseaux sociaux)
- Intégration de la maison de l'enfance au circuit des nouveaux arrivants et lors de la réunion des nouveaux arrivants

Promouvoir l'accueil individuel en rapprochant l'offre de la demande :

- Organiser une réunion post ABS auprès des assistants maternels pour évoquer les modes d'accueil de la ville et besoins des familles,
- Sonder puis organiser un job dating assistants maternels / parents sur une base annuelle
- Promouvoir les structures petite enfance auprès des habitants
- Créer un moment de partage avec les familles en recherche de mode d'accueil (organiser un goûter annuel de l'accueil).

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 091-219106598-20241219-DEL2024101-DE

S²LO

ENFANCE



CHAPITRE II – Enfance

Contexte 2022

Avec 289 habitants de moins de 25 ans pour 100 habitants de 65 ans ou plus au dernier recensement, la population de Villabé est plus jeune que la population essonnoise dans son ensemble dont l'indice de jeunesse* atteint 218 (et 301 dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart).

La commune dénombre **255 enfants âgés de 3 à 5 ans et 567 enfants âgés de 6 à 11 ans**. Au cours des six dernières années, l'évolution a été de -12 enfants d'âge maternel et +78 enfants d'âge élémentaire, soit globalement + 9 % dans la commune (+ 2 % dans l'Epci et + 2 % dans le département).

Parmi eux, 16 bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), à savoir 8 enfants de 3-5 ans et 8 enfants de 6-11 ans.

**L'indice de jeunesse rapporte ici la population des moins de 25 ans à celle des 65 ans ou plus. S'il est supérieur à 100, il témoigne de la prédominance d'une population jeune. A contrario, plus il est faible, plus la population est âgée. Cet indicateur permet des comparaisons dans le temps et dans l'espace.*

Sources :

Insee, Recensement de la population 2020
Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2022 (FR6)

A- Politique Enfance de la collectivité

Formalisée dans le projet éducatif adopté en décembre 2020, la politique enfance de Villabé est basée sur le principe que « L'épanouissement de chacun est le premier garant de la réussite d'un projet de société. »

S'épanouir, c'est apprendre à être autonome et à construire sa vie en lui donnant du sens. En défendant des valeurs et des repères partagés, en favorisant la confiance et l'estime de soi, en valorisant l'engagement personnel comme collectif, la communauté éducative accompagne tous les jours les jeunes citoyens dans les apprentissages et la découverte du monde.

Pour structurer ses actions, elle prend en compte les différents âges, les différents rythmes, la spécificité de chaque enfant et veille à ce que tous aient accès à l'ensemble de l'offre éducative au cours de leur enfance et leur adolescence. Favoriser les parcours éducatifs individuels permet à chacun de découvrir, d'acquérir et de valoriser des compétences pour construire un projet de vie personnel.

L'éducation est l'affaire de tous, dans le respect des prérogatives de chacun.

Cela implique de mobiliser tous les acteurs (familles, école, ville, associations, institutions) autour de l'enfant dans une complémentarité entre éducation formelle, éducation non formelle et éducation informelle.

L'éducation formelle est une éducation organisée dans un cadre institutionnel (école, université, formation professionnelle) structurée en séquences et de manière hiérarchique. Elle mène à une certification ou un diplôme.

L'éducation non formelle est un processus d'éducation organisée qui a lieu parallèlement aux systèmes traditionnels d'éducation et de formation.

Il n'y a pas de certification.

Les acteurs ont un rôle actif dans ce processus d'apprentissage.

L'éducation informelle est une éducation qui se déroule dans le cadre familial, entre pairs, dans des espaces de socialisation. L'apprentissage éducatif est moins conscient.

Le projet éducatif villabéen affirme ainsi son ambition d'accompagner les enfants et les jeunes à construire une société juste et épanouie et offre aux acteurs éducatifs un cadre commun de travail pour y parvenir.

B- Politique Enfance de la Caf

Les orientations de la Branche Famille dans le domaine de l'enfance sont les suivantes :

La Branche soutient de longue date les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle en participant à une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement, sur l'ensemble des temps libres en dehors de l'école (accès aux loisirs et aux vacances).

Dans le cadre du déploiement des services aux familles, la caisse d'Allocations familiales de l'Essonne répond aux engagements des plans et schémas nationaux suivants :

- La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : « Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants [...] en particulier dans les champs de l'alimentation, de la santé, de l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances ».
- Le rapport du Haut Conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge (Hcfea) : développer des temps et des lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité ».
- Le rapport de la mission nationale Accueil de loisirs et handicap (décembre 2018) : « assurer un accès effectif, universel et inconditionnel des enfants et des adolescents en situation de handicap aux accueils de loisirs ».
- La convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre la Cnaf et l'Etat pour la période 2023-2027. L'objectif est de favoriser l'accès aux activités péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes.

L'ambition de la Branche est de contribuer à offrir aux enfants un continuum d'offres sur les temps de l'école, en lien avec les autres dispositifs portés par les Caf (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité par exemple) mais également les autres acteurs intervenant sur ces temps.

Quatre engagements ont été pris par la Cnaf, déclinés en quatre actions :

Soutenir le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM et accueil de jeunes

Renforcer l'accessibilité financière et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs

Favoriser les départs en vacances des enfants en séjour collectif

Accompagner la qualité et la diversification des projets pédagogiques

La politique Enfance départementale est déclinée au regard de ces orientations nationales à travers le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) de la Caf de l'Essonne et le Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf).

L'accueil des enfants de 3 à 12 ans se fait essentiellement dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) sur des périodes périscolaires ou extrascolaires.

Outre le financement des accueils de loisirs sans hébergement, la Caf de l'Essonne a fait le choix de porter une politique Temps libre : elle adhère au dispositif Vacaf (pour l'aide aux vacances sociales : Avs et l'aide aux vacances des enfants : Ave). D'autres aides spécifiques sur fonds locaux sont également possibles : le collectif temps libre familles et les tickets loisirs jeunes.

C- Offre en accueil collectif

Offre 2022

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Villabé offre 3 sites d'accueil périscolaire ainsi qu'1 site d'accueil extrascolaire. Au cours de l'année 2022, ces accueils de loisirs ont déclaré avoir accueilli 760 enfants. Cela représente en moyenne 71 heures d'accueil par enfant de 3-11 ans (118 heures dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 143 heures en Essonne). Il n'y a pas de plan mercredi formalisé.

Les tickets loisirs ont été utilisés à hauteur de 35,1 % durant l'année scolaire 2022/2022 (14,6 % dans l'Epci et 20,0 % en Essonne). Ils ont permis de payer des activités de loisirs à 68 enfants de 6-15 ans* (ex. inscription dans une structure agréée, abonnement piscine...).

Par ailleurs, 12 enfants de 4-19 ans* sont partis en vacances en 2022 dans le cadre du dispositif Vacaf « Aide aux vacances des enfants ». Cette aide permet de compenser une partie des frais liés à un séjour en centre de vacances collectives agréé par la Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (Drjcs). Cela représente un taux d'utilisation de 4,6 % (2,0 % au niveau intercommunal et 1,9 % au niveau départemental).

**Les familles concernées sont celles qui présentent un quotient familial inférieur ou égal à 719 euros.*

*Sources :
Caf, Portail partenaires 2022 (Maia/Omega)
Caf, Sias Atl et Vacaf 2022*

1) L'organisation du service Enfance

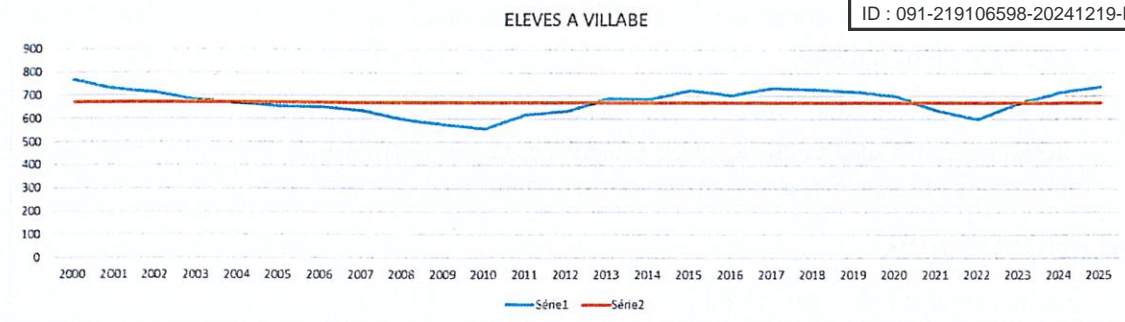
Le règlement intérieur des activités périscolaires a été adopté le 14 juin 2021 par le conseil municipal, il fixe horaires et modalités d'organisation.

Rattaché directement au directeur général, le service enfance est dirigé par un cadre B, Monsieur Merouanne NEBBACHE et une adjointe Linda LATRILLE.

Le maire-adjoint chargé des questions scolaires est également chargé des affaires relatives à l'enfance.

Le service scolaire accueille les familles, calcule les quotients, facture.

Les inscriptions aux activités périscolaires et extra scolaires se font sur un portail famille.



En moyenne sur 25 ans, 672 élèves sont accueillis dans les établissements scolaires (739 à la rentrée de septembre 2024).

2) L'offre en accueil collectif

Pour répondre aux attentes et besoins des familles en matière de garde d'enfants, la collectivité s'est dotée de structure périscolaires et extrascolaires pouvant accueillir les enfants.

L'accueil de loisirs « Les copains d'abord » accueille les enfants, les mercredis pendant les périodes scolaires et tous les jours de la semaine durant les vacances scolaires.

Les accueils de loisirs « Garderie Jean-Jaurès » et « Garderie Ariane » sont ouverts les jours d'écoles durant les périodes scolaires.

Deux restaurants scolaires (cantine) sont aussi proposés aux familles selon leurs besoins, la tarification sociale permet aux enfants de manger à un prix abordable d'autant plus que depuis 2022 le dispositif « ma cantine à 1€ » est opérationnel et concerne 40% des rationnaires.

Offre en Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh)

Les accueils de loisirs sont des structures éducatives accessibles aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, fonctionnant en périscolaire (matinées, soirées et mercredis après-midi) et en extrascolaire (vacances scolaires). Ces structures sont des espaces privilégiés pour le développement des apprentissages culturels, physiques et sportifs, des lieux d'apprentissage de vie en collectivité et d'ouverture sur le monde extérieur. Ils permettent aussi d'offrir un mode de garde aux familles.

Le projet éducatif de ces structures a pour objectif de donner du sens aux interventions éducatives en favorisant une continuité éducative (temps scolaire/périscolaire) et en proposant des parcours cohérents et de qualité ; de veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles ; d'assurer une dynamique de projet en favorisant un travail de partenariat associant l'ensemble des acteurs éducatifs ; d'assurer une offre égalitaire en matière d'activité.

Les activités et projets proposés aux enfants sont mis en place sous forme de parcours et s'articulent autour des objectifs suivants :

- Favoriser le développement de l'enfant et les apprentissages en respectant son rythme de vie, ses besoins et attentes,

- Favoriser la découverte des activités culturelles, sportives, développement durable,
- Favoriser l'intégration sociale de l'enfant en développant son éducation à la citoyenneté, en apprenant le vivre ensemble, en lui permettant de vivre des projets individuels et collectifs, dans un climat de confiance et de bien-être.

ALSH PERISCOLAIRE

Trois accueils forment l'offre périscolaire :

- ALSH Ariane nommé garderie périscolaire Ariane
- ALSH Jean Jaurès nommé garderie périscolaire Jean Jaurès
- ALSH nommé accueil de loisirs « Les copains d'abord ».

Ariane et Jean Jaurès accueillent sans inscription préalable tous les enfants scolarisés de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les enfants scolarisés en élémentaire sont pris en charge à partir de 18h après l'étude.

Ces accueils se situent directement sur les deux groupes scolaires.

L'ALSH « Les copains d'abord » est lui ouvert le mercredi de 7h à 19h et se situe au cœur du village. Il est ouvert à tous les enfants (de 3 à 11 ans) de la commune sur inscription via le site parents service.

La capacité d'accueil est de 50 places pour les enfants des écoles maternelles et 50 places pour les écoles élémentaires.

ALSH EXTRA-SCOLAIRE

L'accueil de loisirs « les copains d'abord » qui est une structure périscolaire sur les mercredis change de statut en devenant un établissement extrascolaire pendant les congés scolaires.

Il est ouvert pendant les vacances scolaires de 7h à 18h30, à tous les enfants (de 3 à 11 ans) de la commune sur inscription via le site « Parents service ».

La capacité d'accueil est de 50 places pour les enfants des écoles maternelles et 50 places pour les écoles élémentaires.

Fonctionnement des équipements

Les garderies périscolaires des écoles Ariane et Jean-Jaurès accueillent sans inscription préalable tous les enfants scolarisés de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Horaires : Pour les enfants scolarisés en élémentaire, les garderies prennent en charge ces derniers à partir de 18h, après l'étude.



Le centre de loisirs accueille tous les enfants (3 ans révolus) scolarisés sur Villabé tous les mercredis et les vacances scolaires.

Directeur : Mérouane Nebbache

10 rue de l'Abbé Dauvilliers

Inscription sur le portail **villabe.les-parents-services**.

Horaires d'accueil

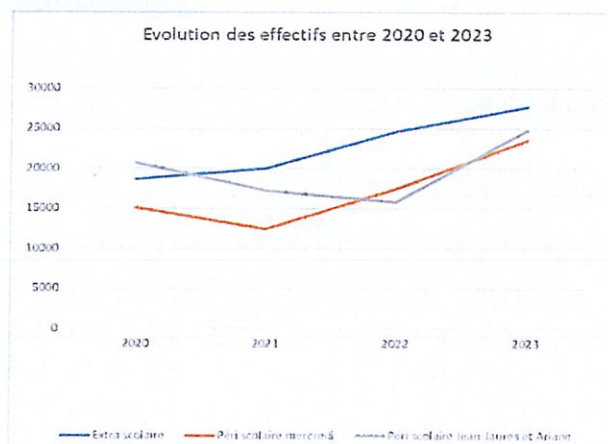
Les mercredis : de 7 h à 19 h / Pendant les vacances : de 7 h à 18 h30

Possibilité d'accueil en demies-journées

Le matin : 7 h à 13 h 30 / L'après-midi : 11 h 45 à 18h30 ou 19 h

Le repas étant toujours compris.

Evolution des effectifs en heures déclarées à la CAF	2020	2021	2022	2023
Extrascolaire	18608	19960	24652	27712
Périscolaire mercredi	15081	12432	17501	23495
Périscolaire Jean-Jaurès et Ariane	20707	17267	15800	24778



D- Financements de la Caf en direction de l'Enfance

Montants versés au titre de 2022

Enfance (3-11 ans)	Accueil de loisirs sans hébergement	Pso Alsh périscolaire (maternelle + élémentaire)	18 282 €
		Pso Alsh extrascolaire (maternelle + élémentaire)	14 274 €

De plus, ont été versés aux familles allocataires au cours de l'année 2022 :

- 4 290 € au titre des tickets loisirs
- 2 125 € au titre des séjours Vacaf « Aide aux vacances des enfants »

Source :
Caf, Portail partenaires 2022 (Maia/Omega)
Caf, Sias Atl et Vacaf 2022

E- Implantation des équipements Enfance

Outre les copains d'abord, implanté en hypercentre ville à proximité de l'église, accessible par l'avenue du 8 mai 1945 où la commune a créé un parking de desserte, les 2 autres garderies périscolaires sont à proximité immédiate des écoles.



F- Synthèse et préconisations

L'ABS a mis en lumière plusieurs interrogations.

Une capacité d'accueil de l'A.L.S.H Les Copains d'Abord à surveiller :

Aujourd'hui, la capacité d'accueil de la structure n'est pas atteinte, celle-ci étant de 100 places, elle n'atteint aujourd'hui pas plus de 90 enfants. Toutefois, depuis le Covid19, la fréquentation de la structure n'a cessé d'augmenter, notamment du fait de la livraison de nouveaux logements au sein de la commune et de l'accroissement de la population.

Les prochains projets immobiliers pourraient permettre l'installation donc d'atteindre la limite de capacité d'accueil de la structure, une réflexion concernant l'extension de l'A.L.S.H est d'ailleurs en cours.

Une mutation du profil des familles utilisant les services de la commune :

Avec la présence de nouveaux logements ces dernières années, le profil des familles fréquentant l'A.L.S.H a quelque peu changé, les C.S.P moins favorisées de types 'ouvriers' ou 'employés' sont de plus en plus présentes, l'adaptation de ces nouvelles familles est plus longue, mais fonctionne toutefois assez bien jusqu'à présent.

Une modification des pratiques et des relations entre les familles et les professionnels est visible.

Le sujet du recrutement du personnel animateur va prendre une ampleur grandissante : Globalement, les acteurs notent des difficultés pour trouver des animateurs ayant le B.A.F.A, heureusement, la commune a mis en place un dispositif 'B.A.F.A citoyen', permettant de former des jeunes de la commune et permettant leur fidélisation et jusqu'à présent, les services arrivent toutefois à trouver des solutions à chaque période de vacances scolaires afin de combler les besoins.

Pour la C.T.G 2024-2027, plusieurs idées de développement sont envisagées :

1. La sensibilisation au handicap et au handisport pour éduquer à la citoyenneté et favoriser le vivre-ensemble.
2. La formation sur le harcèlement pour prévenir et savoir gérer les situations d'intimidation
3. La sensibilisation à l'eau dans le monde avec la réalisation d'une sculpture pour la journée mondiale de l'eau
4. La mise en place de questionnaires pour évaluer la satisfaction des enfants concernant les repas à la cantine
5. L'agrandissement de l'accueil de loisirs "Les copains d'abord" pour répondre aux besoins croissants des familles, la construction d'un troisième groupe scolaire n'aura pas lieu, mais la rénovation extension de l'école Ariane est prévue avec une faisabilité rendue fin 2024.

G- Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectif stratégique : Préserver la qualité de l'offre communale à destination des enfants.

Objectifs opérationnels :

- 1 Adapter la capacité d'accueil des ALSH à la population
- 2 Développer l'offre de loisirs en matière de culture science et sport

Les actions qui en découlent sont l'extension potentielle du ou des ALSH péri et extra de la ville ainsi qu'une offre renforcée et enrichie de loisirs diversifiée sur les différents temps (péri, extra et pause méridienne).

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 091-219106598-20241219-DEL2024101-DE



JEUNESSE



CHAPITRE III – Jeunesse

Contexte 2022

La commune de Villabé dénombre **511 jeunes âgés de 12 à 17 ans et 467 jeunes âgés de 18 à 24 ans** au dernier recensement. Au cours des six dernières années, l'évolution a été de +16 jeunes mineurs et -14 jeunes majeurs, soit globalement + 0 % dans la commune (+ 5 % dans l'Epci et + 2 % dans le département).

Parmi eux, 7 bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh) ou de l'allocation aux adultes handicapés (Aah).

53 % de la population des 15-24 ans suivent des études (53 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 55 % en Essonne) et 30 % travaillent (respectivement 30 % et 30 %). Les 16 % restants entrent dans la catégorie des NEET*, étant sans emploi, sans stage ni en étude (respectivement 17 % et 15 %).

Plus précisément, le taux de chômage** des 15-24 ans atteint 27,3 % (24,8 % au niveau intercommunal et 22,5 % au niveau départemental). A titre de comparaison, le taux de chômage des 15-64 ans est de 9,4 % dans la commune (respectivement 13,4 % et 10,7 %). L'écart entre filles et garçons est de -4,1 points (-2,1 points dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et -1,4 point en Essonne), avec respectivement 24,9 % et 29,1 % de jeunes au chômage à Villabé.

* Ce sont des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (Not in Education, Employment or Training).

**Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) d'une même tranche d'âge.

Sources :

Insee, Recensement de la population 2020

Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2022 (FR6)

A- Politique Jeunesse de la collectivité

La politique jeunesse de la commune de Villabé est d'accompagner les enfants de 11 à 17 ans vers une autonomie citoyenne progressive dans le respect des objectifs stratégiques et opérationnels du projet éducatifs.

Elle s'opère au moyen d'une structure « le service jeunesse » et d'outils contractuels comme le permis citoyen, le Bafa citoyen ou les chantiers jeunes qui récompensent l'effort personnel et le don de son temps pour une activité d'intérêt général.

L'équipe d'animation, renouvelée en totalité depuis 2023, a pour mission de continuer à impliquer les jeunes dans les actions de la structure en proposant des temps consacrés à l'élaboration des programmes d'activités ainsi que d'accompagner l'émergence de projets des jeunes, comme par exemple la construction d'un séjour de vacances, d'un premier départ en vacances autonome.

Une attention très forte est portée sur la programmation qui vise un équilibre entre les activités de pure consommation et les activités à valeurs ajoutée pédagogique.

B- Politique Jeunesse de la Caf

Les orientations de la Branche Famille dans le domaine de la jeunesse sont les suivantes :

Les leviers d'intervention de la branche Famille en faveur des jeunes sont divers et substantiels, tant en prestations légales qu'en Action sociale. Pour autant, les constats récents relatifs à la jeunesse demeurent préoccupants. En effet, les jeunes sont la catégorie sociale la plus vulnérable économiquement avec des difficultés de décohabitation et d'insertion croissantes et un déterminisme social et scolaire qui persiste. De surcroit, la période actuelle est marquée par une évolution des repères sociétaux (importance croissante de la place d'internet, phénomènes de radicalisation...) et un manque de coordination et de visibilité des actions menées à l'attention des jeunes.

Dans ce contexte, la branche Famille, dans une optique d'investissement social, a exprimé l'ambition d'avoir une intervention plus marquée sur le champ de l'adolescence et du passage à l'âge adulte en mettant l'accent sur la prise d'autonomie.

Les orientations nationales dans le domaine de la jeunesse sont basées sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et sur la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027.

Cette dernière porte l'ambition de favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes. Cette ambition s'articule autour de 3 engagements :

Structurer une offre d'information et d'accompagnement à visée généraliste en s'appuyant notamment sur les Paej et la Ps Jeunes

Favoriser l'autonomie des jeunes en consolidant l'offre de service en faveur du logement et en favorisant l'engagement citoyen

Renforcer l'accès aux droits et aux services, en densifiant les partenariats entre les branches Famille et Maladie ainsi que les autres acteurs intervenant auprès des jeunes (missions locales, PIJ, Structures agréées Ps Jeunes...)

C- Offre dédiée à la Jeunesse

Offre 2022

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Villabé recense un seul équipement dédié aux jeunes et soutenu par la Caf :

- 1 club ados déclarant avoir accueilli 226 jeunes au cours de l'année 2022

Sources :
Caf, Portail partenaires 2022 (Maia/Omega)
Caf, Sias Afc 2022

1) L'organisation du service Jeunesse

L'accueil de loisirs « MDK » ou CLUB ADOS VILLABE accueille les adolescents de 11 à 17 ans :

Du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30 et le mercredi de 14h00 à 18h30 pendant les périodes scolaires. Des soirées sont régulièrement programmées le vendredi jusqu'à 23h00.

Du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 durant les vacances scolaires. Des soirées sont régulièrement programmées jusqu'à 23h00.

Dans le cadre de mini-séjours à thématiques diverses, telles que la découverte d'une capitale européenne, durant les vacances scolaires (en moyenne 3 jours-2 nuits 3 à 4 fois par an).

Dans le cadre de séjours de vacances durant les vacances scolaires (en moyenne 8 jours-7 nuits 1 fois par an).

L'équipe d'animation, comprend 2 animateurs dirigés par Nicolas JACQUEMOT Directeur, renforcée le temps des vacances par des animateurs vacataires.

2) L'offre en accueil collectif

Ouvert depuis 1999, l'Espace Jeunes est un endroit étudié et aménagé pour que chaque individu puisse s'exprimer et s'épanouir. Tout a été mis en œuvre afin d'assurer la sécurité des jeunes et des adultes qui y travaillent. La capacité d'accueil est de 70.

L'accueil de loisirs « Club ados » est ouvert au public toute l'année du lundi au vendredi pendant la période scolaire ainsi que pendant les vacances.

Généralement **les séjours** se déroulent du samedi au samedi. Les mini séjours peuvent inclure le week-end.

Au total cela représente entre 280 et 290 jours d'ouverture par an.

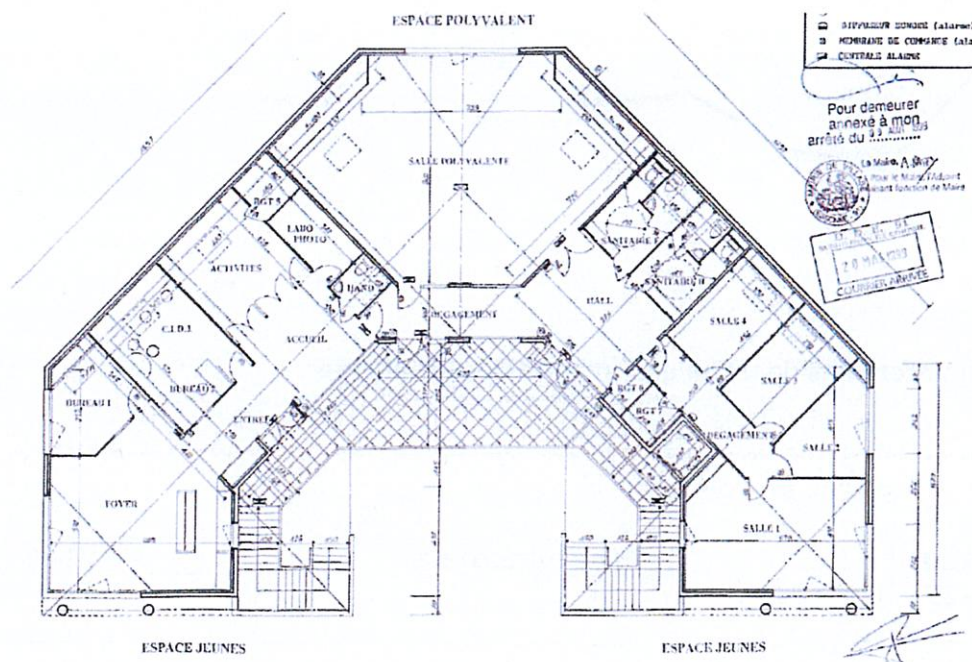
Afin d'aider les jeunes à **accéder à l'autonomie** et au monde professionnel, nous avons créé 3 dispositifs :

- Le bafa citoyen
 - Le permis citoyen
 - Chantier citoyen
-
- Le bafa citoyen
En échange de 20 heures d'engagement citoyen au profit d'un service de la commune ou d'une association sportive ou culturelle de la ville, la commune verse la somme de 200€ à l'organisme de formation ou à l'auto-école partenaire.

Chaque année, une dizaine de jeunes villabéens profitent de ces dispositifs pour se former et passer leur permis de conduire.

- Le permis citoyen Chaque jeune qui s'engage dans une formation BAFa se voit proposer de réaliser son stage pratique dans une structure de la commune.
Les jeunes qui finalisent leur formation se voient même proposer d'intégrer les équipes pédagogiques durant les vacances scolaires.
- Les chantiers citoyens : Avec pour objectifs que les jeunes participent à la vie locale ou aient une première expérience professionnelle, nous proposons chaque année des chantiers citoyens municipaux.
2 fois par an, 8 jeunes se voient proposer des missions telles que l'entretien des espaces verts, des travaux de peinture et d'embellissement de la ville durant 30 heures en contrepartie de la somme de 240 € en chèque-cadeau.

Fonctionnement des équipements



L'accueil de loisirs comprend :

1 grande salle d'accueil équipée d'une cuisine.

3 salles d'activités de tailles différentes dont une équipée d'ordinateurs accessibles aux jeunes.

1 salle polyvalente au centre de la structure équipée de 2 tables de ping-pong, d'un baby-foot, d'une sono, d'une console de jeu, d'un vidéoprojecteur et d'un billard, une borne arcade et un flipper, 2 casques VR.

1 réserve pour le matériel pédagogique

3 bureaux pour le travail administratif

Il dispose d'un grand parvis et d'une terrasse, avec accès à un espace vert à l'arrière de la structure permettant de faire des activités extérieures.

L'accès au terrain de sport de l'école attenante est possible.

Les inscriptions :

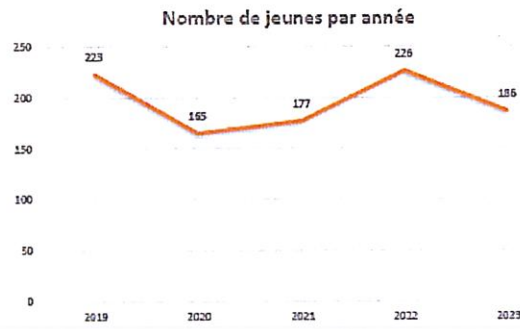
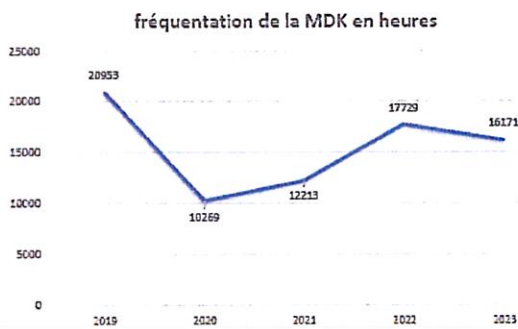
Pour accéder au service jeunesse et participer aux diverses activités, les jeunes doivent fournir une fiche sanitaire dûment complétée par le responsable légal et signer le règlement intérieur de la structure.

Les familles doivent également faire calculer, en mairie, leur quotient familial qui nous permettra de déterminer le coût des activités, sorties et séjours.

La répartition des jeunes :

Le club ados accueille des jeunes d'âges différents, la répartition est étudiée de manière à répondre favorablement aux attentes et aux besoins de chacun.

Permettre le développement et l'épanouissement des jeunes est donc un objectif permanent.



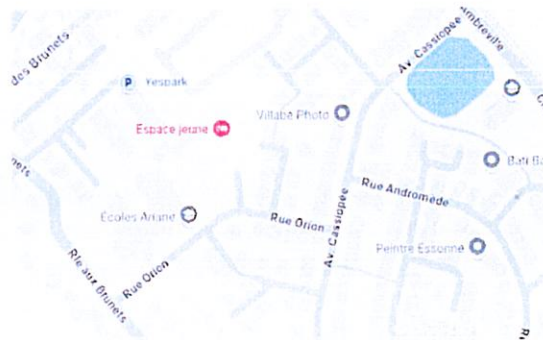
D- Financements de la Caf en direction de la Jeunesse

Montants versés au titre de 2022

Jeunesse (12-25 ans)	Club ados	Pso Alsh extrascolaire	15 211 €

Source : Caf, Portail partenaires 2022 (Maia/Omega) Caf, Sias Afi 2022

E- Implantation des équipements Jeunesse



6, rue Orion 91100 VILLABE N° d'agrément DDCS 0910089CL000211

F- Synthèse et préconisations

Efficacité de la passerelle entre enfance et jeunesse : la transition entre le centre de loisirs et l'Espace Jeunes fonctionne très bien.

L'ABS recommande une amélioration de l'accès aux services existants dans les communes alentours (Corbeil-Essonnes, Evry) en renforçant l'offre de transport public avec une augmentation de la fréquence des trajets entre Villabé, Évry, et Corbeil-Essonnes, surtout aux heures de pointe.

Un renforcement de l'information sur les structures existantes à destination des jeunes est également souhaitable.

Une offre de loisirs jeunesse en dents de scie :

L'offre à destination des jeunes de moins de 18 ans est intéressante et efficace, surtout pour les collégiens (11-15 ans)

L'offre de loisirs y est dans ce cadre, plutôt riche

L'offre sportive et culturelle sur le territoire est plébiscitée par les jeunes

Toutefois, les acteurs notent une perte importante de jeunes à partir de 15 ans au sein de la structure.

Une question se pose : l'offre est-elle inadaptée ou bien est-ce un défaut de communication ? De même, les jeunes à partir de 15 ans deviennent totalement invisibles.

Dès lors, comment bien comprendre cette perte après 15 ans ?

La commune répond-elle à leurs besoins ?

La difficulté à comprendre les besoins des jeunes

La conséquence est simple : les acteurs ont des difficultés à cerner les besoins des jeunes à partir de 15 ans (jusqu'à 25 ans).

Ils aimeraient savoir ce qu'il manquerait sur la commune afin de répondre à leurs besoins.

Ces derniers étant invisibles sur le territoire.

L'analyse des besoins exprimés.

L'absence de structure dédiée à l'accès à l'information sur la commune.

Un jeune en recherche d'information n'a aujourd'hui, à Villabé, aucune ressource locale facilement identifiable lui permettant d'avoir accès à cette information.

Insertion socio-professionnelle, démarches administratives, accès aux droits et à l'information, logement ... Les jeunes de Villabé expriment-ils dans ce cadre un besoin particulier ?

La structure jeunesse de la commune a surtout développé l'offre de loisirs sur la commune, attirant de fait, moins les lycéens.

Ces derniers pourraient par exemple, ressentir le besoin de porter un projet et/ou de défendre une cause.

L'aide aux devoirs et/ou l'ouverture culturelle pourraient être des besoins exprimés par les jeunes d'après les acteurs.

G- Objectifs stratégiques et opérationnels

En l'absence de besoins réellement identifiés, certains champs ne peuvent être explorés à Villabé (absence de décrochage scolaire) par exemple, certaines compétences relèvent de

l'intercommunalité ou du département (insertion professionnelle), les structures dédiées à ces compétences sont proches de la ville.

Les préconisations de l'ABS sur la jeunesse sont les suivantes :

Permettre la création d'une Junior Association : Une Junior Association est un dispositif qui permet à des jeunes de moins de 18 ans, porteurs d'un projet (dans les domaines les plus divers : sportif, culturel, accès à la citoyenneté...), de se regrouper pour mettre en oeuvre ce projet, dans un cadre offrant une certaine sécurité, et avec l'appui d'une personne relais présente dans chaque département.

La conclusion du chargé de coopération CTG est la suivante :

Le lycée de Corbeil-Essonnes fonctionne comme un espace de transition symbolique entre la primo adolescence et l'âge adulte, il fonctionne comme un rite de passage et comme tel implique l'abandon institutionnel du service jeunesse marqueur de rattachement à l'enfance. Le lycée permet la création d'un nouveau groupe d'amis ou d'une nouvelle tribu, pour un petit villabéen c'est littéralement la sortie du village sous cloche pour découvrir le grand monde.

Paradoxalement c'est également un marqueur de réussite du travail du service jeunesse sur l'autonomie du jeune.

Objectif stratégique : **Promouvoir la politique jeunesse sur le territoire**

Objectifs opérationnels :

Fidéliser les jeunes 12/14 ans pour maintenir la fréquentation de la structure jeunesse au-delà de 15 ans

Associer les jeunes dans la programmation d'activités et sorties proposées par la structure

Identifier et accompagner les initiatives portées par et pour les jeunes

Accompagner les projets spécifiques auprès des jeunes :

Bafa citoyen financement formation théorique et accueil en stage pratique

Permis citoyen

Chantiers communaux

Synthèse

Suite à la crise sanitaire, la chute de fréquentation a été enrayée. Des actions conjointes ont été organisées avec le centre de loisirs et le CCAS dans une perspective intergénérationnelle. Les usagers sont associés au programme d'animation de vacances scolaires de façon ludique et pédagogique sans pour autant qu'une réelle coconstruction soit atteinte en raison du trou dans la pyramide des âges des usagers (perte des usagers 15-17 ans entre 2020 et 2022 pour lesquels on pourrait songer à réactiver les « projets sac à dos »).

Néanmoins les objectifs pédagogiques sont atteints et poursuivis avec une fréquentation qui reste très bonne (cible = 18 000h/an).

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 091-219106598-20241219-DEL2024101-DE

S²LOW

PARENTALITÉ



CHAPITRE IV – Parentalité

Contexte 2022

Le public familial représente 70 % des foyers allocataires à Villabé. Ces derniers sont composés à 51 % de couples avec enfants et 19 % de familles monoparentales (respectivement 37 % et 19 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 42 % et 18 % en Essonne).

Au 1^{er} janvier 2022, 140 foyers allocataires avec enfants sont séparés ou divorcés, soit 21 % (22 % au niveau intercommunal et 21 % au niveau départemental). Ce sont 15 nouvelles séparations qui sont survenues en 2022.

En 2022, 48 grossesses ont été déclarées à la Caf par les allocataires.

Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2022 (FR6)

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Ensemble	1 722	100,0	1 925	100,0	2 010	100,0	4 749	5 273	5 332
Ménages d'une personne	325	18,9	375	19,5	474	23,6	325	375	474
Hommes seuls	195	11,3	154	8,0	185	9,2	195	154	185
Femmes seules	130	7,5	221	11,5	288	14,4	130	221	288
Autres ménages sans famille	25	1,4	45	2,3	20	1,0	58	103	41
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 372	79,7	1 505	78,2	1 515	75,4	4 366	4 795	4 818
Un couple sans enfant	449	26,0	515	26,8	492	24,5	925	1 039	1 018
Un couple avec enfant(s)	792	46,0	843	43,8	807	40,2	3 094	3 330	3 243
Une famille monoparentale	132	7,7	147	7,6	216	10,8	348	427	557

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

51% des familles ont des enfants dont 10.8% de familles monoparentales.

A- Politique Parentalité de la collectivité

L'offre à destination des familles réside essentiellement dans le continuum de services petite enfance ; enfance et jeunesse avec la volonté d'offrir un service de qualité à prix abordable.

La ville ne dispose d'aucune structure dédiée en tant que tel à la parentalité.

Les éléments disponibles à ce jour ne font pas état d'une demande particulière en la matière.

Les familles monoparentales en cas de difficultés sont orientées vers la MDS.

Des actions sont organisées par la halte-garderie et le RPE mais ne rencontrent qu'un public limité.

L'association des familles de Villabé (AFV) existe depuis 2014, elle a pour projet associatif de favoriser le développement du lien familial entre les familles de Villabé et des environs par des activités de loisirs, culturelles et artistiques. 80 familles étaient adhérentes à l'AFV en 2024.

La Fondation Action Enfance gère le Village d'Enfants et d'Adolescents de Villabé, qui relève de l'aide sociale à l'enfance.

Pour mémoire, la précédente CTG avait identifié comme problématique que les actions qui peuvent exister sur le territoire ne sont ni visibles ni lisibles. L'enjeu était de construire une politique parentalité, politique transversale à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

L'objectif stratégique était de « Construire la politique parentalité de la commune » et l'objectif opérationnel de « Recenser les besoins des familles. ».

Malgré plusieurs enquêtes avec des taux de réponse très faibles, il n'a pas été possible d'identifier de besoins précis. Un groupe de travail politique sur la parentalité a été animé par le DGS. Les conclusions de ce groupe ont convergé vers la grande difficulté de mettre en place une structure dédiée et ont privilégié des solutions de type café poussette ou café parents qui n'ont pas été mise en place à ce jour.

B- Politique Parentalité de la Caf

Les orientations de la Branche Famille en matière de parentalité sont les suivantes :

Plus de deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle (selon l'enquête « Parentalité 2016 » de la Cnaf). La politique de soutien à la parentalité, dont les orientations ont été arrêtées par la stratégie nationale de soutien à la parentalité, vise à répondre aux préoccupations des parents relatives à l'arrivée du premier ou d'un nouvel enfant, à sa scolarité, à sa santé, à son équilibre et son développement, aux difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières, etc. en valorisant les parents dans leur rôle, elle contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (séparation, relations conflictuelles parents/ados, etc.).

En matière de soutien à la parentalité, la branche Famille s'appuie sur :

- Le cofinancement qu'elle apporte à des dispositifs dédiés à l'accompagnement des parents dans leur rôle au quotidien ou leur soutien dans des moments de fragilité
- Les actions et services contribuant au soutien des parents : interventions individuelles de travail social ou d'aide à domicile, structures d'animation de la vie sociale, établissements d'accueil du jeune enfant (eaje), aides au départ en vacances familiales, offre de services mise en place par l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (aripa) ;
- La mobilisation du fichier de ses allocataires, qui permet d'adresser des offres personnalisées aux parents en fonction de l'âge des enfants ou de faits générateurs (naissance, séparation, etc.).

L'offre s'est significativement développée ces dernières années, grâce à l'implication des porteurs de projet et à l'engagement des cofinanceurs, notamment la branche famille. Pourtant, ces services sont insuffisamment accessibles aux parents, soit qu'ils ne les connaissent pas, soit parce que ces services ont une couverture territoriale insuffisante.

L'enjeu pour la branche famille est double : poursuivre le maillage territorial des offres et renforcer leur visibilité. Sur la période 2018-2022, la priorité en termes de développement sera donnée aux actions répondant à des événements pouvant fragiliser la vie familiale : l'arrivée de l'enfant, l'adolescence et la séparation. De manière transversale, la branche Famille entend développer les possibilités de répit parental et familial.

Ces ambitions s'articulent au niveau national avec la stratégie nationale de soutien à la parentalité sous l'égide de l'état. Cette stratégie se déploie au niveau départemental à travers les schémas départementaux des services aux familles (Sdsf) et se décline localement dans les conventions territoriales globales (Ctg).

Dans ce cadre, la Cnaf et les Caf contribuent à renforcer les partenariats avec les acteurs participant à la politique de soutien à la parentalité relevant du champ scolaire éducation nationale, associations de parents d'élèves, etc.), sanitaire et médico-social (Pmi, maisons des adolescents, hôpitaux, etc.), judiciaire et de la protection de l'enfance. La branche Famille réexaminera en lien avec l'état l'opportunité de prescrire des interventions d'aide à domicile de familles fragiles dans les cas où l'un des enfants bénéficie d'une mesure de protection.

Source : Cog 2018 – 2022 p.34

C- Offre dédiée à la Parentalité

Il existe une offre intercommunale et simplement des actions municipales.

Offre 2022

La CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart est dotée d'un panier de services parentalité*.

Toutefois, à l'échelle de la commune, on ne recense :

- aucun porteur de projet du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap)
- aucun contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)
- aucun lieu d'accueil enfants parents (Laep)

La commune ne compte pas de centre social. Enfin, il n'y a ni permanence de médiation familiale ni espace rencontres à Villabé.

**Un panier de services parentalité est défini par la Cnaf comme la présence simultanée d'au moins un porteur de projet du Réaap, un Clas et un Laep à l'échelle de l'Epci.*

Source : Caf, Sias Afc 2022

Les dispositifs dédiés au soutien à la parentalité soutenus par la Caf

- Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (Laep)

Les Laep ont pour objectif de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.

Ils sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit dans la plupart des lieux. Dans les autres structures, une contribution financière symbolique peut être demandée.

- Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

Les Reaap ont été créés en 1999 pour impulser dans chaque département la mise en place de dynamiques locales afin d'accompagner et de soutenir les parents dans leur vie familiale.

L'ensemble des principes et missions du Reaap est déclinés dans le nouveau référentiel du fonds national de soutien à la parentalité (volet 1). De plus, une charte nationale a été élaborée en partenariat avec les mouvements familiaux, la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), les services de l'État et les associations d'élus locaux.

La Caf peut financer les actions des Reaap, initiées par des parents ou des professionnels en direction de parents d'enfants de tous âges : groupes de paroles de parents, ateliers, conférences...

- Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Le Clas permet de développer des actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte nationale. Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école. Les actions d'accompagnement à la scolarité ont pour objectifs :

- D'aider les enfants à acquérir des méthodes,
- De faciliter leur accès au savoir et à la culture,
- De promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
- De valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
- De soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

- La Médiation Familiale

La médiation familiale consiste à restaurer la communication et à aider les membres d'une même famille à trouver conjointement des solutions, avec l'aide d'un tiers qualifié diplômé d'État : le médiateur familial. La médiation peut être sollicitée librement par les personnes ou après une orientation par un professionnel du champ social, judiciaire, thérapeutique.

Dans la majeure partie des cas, elles se déroulent dans les locaux des associations, les tribunaux de grande instance et les lieux d'accès aux droits.

- Les espaces de rencontre

Il s'agit d'un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers.

Les professionnels d'un espace de rencontre facilitent le maintien, la préservation ou le rétablissement d'une relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement ou un tiers, en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil de ces personnes.

Le recours à un espace de rencontre est préconisé dans les situations où une relation enfants-parents ou l'exercice de droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel.

L'activité d'un espace de rencontre peut être liée à des mesures dites judiciaires (ordonnées par un magistrat) ou à des mesures non judiciaires (initiative des parents, orientation par un partenaire, etc.)

La création d'un espace de rencontre repose sur l'obtention d'un agrément de l'État (Préfecture) et le respect des modalités d'organisation et de fonctionnement (organisation des rencontres par des entretiens, des temps de permanences, des « passages de bras », des temps de supervision, etc.).

- L'aide à domicile

L'aide à domicile est un dispositif qui permet d'apporter aux familles fragilisées par un événement ponctuel une aide matérielle et/ou éducative.

La finalité de l'intervention d'aide à domicile est de renforcer l'autonomie des familles momentanément affectées par un événement spécifique. L'intervention à domicile est effectuée par des personnels qualifiés : les Techniciens d'intervention sociale et familiale (Tisf) et les Auxiliaires de vie sociale (Avs). L'objectif de la branche Famille est axé sur la prévention primaire et s'adresse à l'ensemble de la population allocataire ayant au moins un enfant à charge.

D- Synthèse et préconisations

La politique de parentalité se concentre sur plusieurs axes pour soutenir les familles et les enfants de la commune :

- Relais Petite Enfance : Ce service accompagne les familles dans leurs recherches de modes d'accueil et leurs démarches administratives en tant que parents employeurs. Il propose également des ateliers d'éveil et des temps de professionnalisation pour les assistants maternels et les gardes à domicile.
- Village d'Enfants et d'Adolescents : Ce village accueille des enfants de 0 à 18 ans dans un cadre sécurisé et familial. Les enfants sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire qui assure leur prise en charge éducative et leur accompagnement dans la vie quotidienne.
- Services Scolaires et Périscolaires : Villabé propose diverses solutions pour l'accueil des enfants en âge scolaire, incluant des garderies, et des espaces jeunes pour les activités périscolaires.
- Une halte-garderie.

Ces initiatives visent à créer un environnement favorable au développement des enfants et à soutenir les parents dans leurs responsabilités quotidiennes.

Une action ciblée à destination des familles monoparentales est à envisager en s'inspirant éventuellement des actions de la commune de Ris-Orangis.

E- Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectif stratégique : **Construire une politique parentalité transversale à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse en renforçant l'information des parents sur les structures et dispositifs existants.**

Objectifs opérationnels :

Mettre en place des initiatives de rencontres allant au-delà de la soirée d'information thématique

Café poussette 1 à 2 fois / an au café restaurant Bilboquet avec un prestataire sur 2 thématiques

Café des parents et des grands-parents 1 à 2 fois/an

Mettre en place un partenariat avec l'APFEC (offre accompagnement parentalité et handicap).

Organiser l'accueil et l'orientation des familles mono parentales par le CCAS, en informant sur l'offre parent solo et séparation de la CAF.

Synthèse

L'analyse des besoins sociaux devrait montrer les axes structurants de la future politique parentalité de Villabé.

Des actions sont portées par les service petite enfance et enfance, jeunesse. Un temps de restitution doit permettre de capter les parents.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 091-219106598-20241219-DEL2024101-DE



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



CHAPITRE V - Animation de la vie sociale

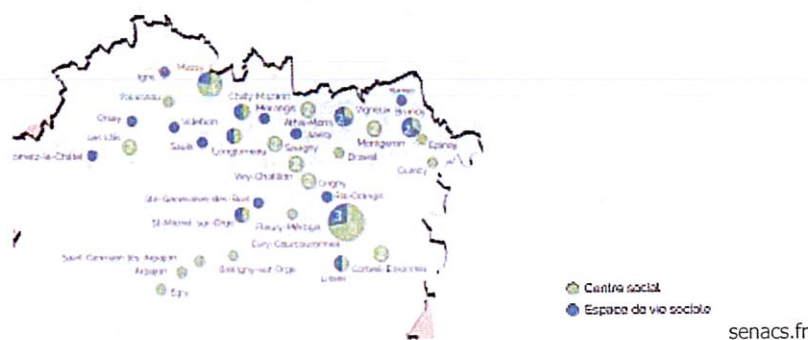
Contexte 2022

La commune de Villabé ne compte aucun quartier prioritaire. La commune n'a pas de quartier de veille active.

La population se renouvelle moins fortement qu'au niveau départemental, avec 8 % de résidences principales occupées depuis moins de 2 ans (12 % dans l'Epci et 11 % dans le département).

A- Politique Animation de la vie sociale de la collectivité

La commune de Villabé intervient dans ce domaine essentiellement par le biais du centre communal d'action sociale. Le territoire est néanmoins couvert par des CS (centres sociaux) et EVS (espaces de vie sociale) à proximité immédiate.



La MDQ de la nacelle se transforme en centre social en 2026 et les familles villabéennes pourront avoir accès à l'offre proposée.

B- Politique Animation de la vie sociale de la Caf

Les orientations politiques de la Branche Famille dans le domaine de l'animation de la vie sociale sont les suivantes :

Orientée vers l'avenir, la Branche famille s'investit au plus près des territoires dans un rôle d'opérateur, de régulateur, d'investisseur et d'évaluateur social. Parallèlement au versement des prestations familiales et dans une dimension partenariale marquée, la Caf contribue à l'émergence de nouveaux services et équipements en direction des familles, à la pérennisation de l'existant confirmant ainsi la volonté d'un ancrage territorial fort.

L'animation de la vie sociale, principalement développée par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, a pour finalités l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le

développement des liens sociaux, la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Outils privilégiés visant donc à faciliter l'intégration des familles dans leur environnement et à contribuer à la cohésion sociale sur les territoires, les structures d'animation de la vie sociale ont vocation à développer des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de lutte contre l'isolement, de la citoyenneté et de l'implication des jeunes.

Les orientations nationales et textes de référence

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : une volonté de rééquilibrage territorial afin de soutenir toutes les familles, et en particulier, celle ayant un accès moindre à leurs droits, aux services de soutien à la parentalité et à la conjugalité et aux lieux éducatifs pour leurs enfants (familles les plus pauvres et ou vivant dans les territoires défavorisés).

Les schémas départementaux : les schémas départementaux d'animation de la vie sociale (Sdavs) et d'accompagnement des familles (Sdaf) vont progressivement se rapprocher, avec une déclinaison locale au travers des Ctg afin de favoriser les échanges partenariaux et les engagements des co-financeurs.

L'animation de la vie sociale est une composante importante de l'offre globale de services des Caf pour promouvoir l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

L'animation de la vie sociale s'inscrit en complémentarité des offres d'intervention sociale dans les territoires. Les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, constituent un outil privilégié pour faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires. Les champs d'intervention des centres sociaux sont orientés principalement sur des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement, la citoyenneté et l'implication des jeunes.

C- Offre dédiée à l'Animation de la vie sociale

La ville utilise plusieurs outils à destination des familles notamment en matière d'accès aux loisirs et vacances.

Les colonies de vacances (ADPEP 91) sont proposées au quotient familial.

2024 16 enfants

2023 17 enfants

2022 28 enfants

2021 16 enfants

On note un essoufflement du dispositif depuis le Covid (58 enfants en 2019) en raison de la mauvaise image des colonies de vacances (scandales, pédophilie, enfants à problèmes, crise du secteur de l'animation).

Le coût annuel moyen pour la ville est de 20 000 €.

La commune organise pour les familles des sorties solidaires à la mer au tarif de 1 €, en général une en juillet (60 personnes) et une en août (60 personnes) pour un coût annuel de 4000 €.

Un Noël solidaire est organisé tous les ans avec la DDETS qui permet d'offrir aux familles un spectacle et un goûter ainsi qu'un cadeau aux enfants.

Offre 2022

Il n'y a ni centre social ni espace de vie sociale (Evs) à Villabé.

Il est à noter la présence de 14 centres sociaux et de 4 espaces de vie sociale dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

Au cours de l'année 2022, ont été financés :

- 9 séjours en vacances familiales* dans le cadre du dispositif Vacaf « Aide aux vacances des familles »
- 1 séjour en vacances pour des familles modestes** dans le cadre du dispositif Vacaf « Aide aux vacances sociale »
- 0 collectif temps libre famille

**Les familles concernées sont celles qui présentent un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 euros.*

*** Le public est repéré par les partenaires identifiés comme porteurs de projet (centres sociaux, associations caritatives, associations locales, Chrs, épiceries sociales, Mds et Ccas).*

Source : Caf, Sias Afc et Vacaf 2022

D- Financements de la Caf en direction de l'Animation de la vie sociale

Montants versés au titre de 2022

Ont été versés aux familles allocataires au cours de l'année 2022 :

- 3 561 € au titre des séjours Vacaf « Aide aux vacances des familles »
- 1 289 € au titre des séjours Vacaf « Aide aux vacances sociale »

Source : Caf, Portail partenaires 2022 (Maia/Omega) Caf, Sias Atl et Vacaf 2022

E- Synthèse et préconisations

Les familles avec enfants relèvent de la MDS et du coup sont mal connues du CCAS, les colonies sont gérées par le service scolaire (qui calcule aussi les quotients).

Un flux d'information gagnerait à être créé entre les MDS et le service scolaire pour améliorer l'identification des familles qui pourraient bénéficier des dispositifs et des colonies.

Arbitrer entre séjours enfants ados et séjours groupes familles.

Si l'on considère qu'un centre social est un lieu d'accueil, d'écoute et de parole qui permet l'accompagnement de projets, avec la participation active de tous, il est loisible de considérer qu'à Villabé le bureau du maire remplit cette fonction.

F- Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectif stratégique : Construire une politique AVS à l'échelle de la ville

Objectifs opérationnels :

Identifier l'offre associative ayant une dynamique d'animation de la vie sociale ouverte à tous

Valoriser l'offre de l'association Etoile sportive de Villabé (ESV)

Renforcer la connaissance des dispositifs Caf par les services municipaux, associations et familles de la ville

Maintenir l'offre de départ en séjours enfants / jeunes :

Service jeunesse 12/17 ans : 1 séjour ski pour 30 / 40 jeunes, + 4 à 6 mini séjours (10 à 14 jeunes par séjour)

Service scolaire : 6 à 8 séjours pour enfants de 4 à 17 ans l'été = 30 enfants, réflexion entre la régie et la prestation de service.

Créer un partenariat avec la Maison de quartier de La Nacelle à Corbeil Essonnes (agrément centre social 2026).

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 091-219106598-20241219-DEL2024101-DE



ACCÈS AUX DROITS



CHAPITRE VI - Accès aux droits

Contexte 2022

Parmi les demandes de prestations réalisables en ligne*, 92 % ont été effectuées sur Caf.fr par les allocataires de Villabé. Le recours aux téléservices est supérieur de 6 points à la moyenne départementale (86 % en Essonne). La dématérialisation est plus élevée pour les déclarations liées au calcul des droits (95 %) que pour les demandes. En Essonne, 93 % des démarches autres que les demandes sont réalisées en ligne.

** Cela concerne 26 types de pièces qui représentent un quart des pièces arrivées en 2022 (ex. déclaration de changement d'adresse ou de situation, demande de prestation, déclaration de ressources).*

Source : Caf, Suivi des pièces 2022

A- Politique Accès aux droits de la collectivité

Le conseil départemental de l'accès au droit (C.D.A.D) de l'Essonne compte aujourd'hui 26 points d'accès au droit sur le territoire.

Les avocats du Barreau de l'Essonne tiennent des permanences sur l'ensemble du territoire départemental, au sein du tribunal judiciaire d'Evry, dans les Maisons de la Justice et du Droit, les Points d'Accès au Droit et à la Maison de l'Avocat.

Ainsi il n'apparaît pas souhaitable d'aller au-delà de l'information sur l'existence et la cartographie des points d'accès.

La maison France services de Corbeil-Essonnes est située 5 Rue Marcel Paul 91100 Corbeil-Essonnes à quelques minutes de Villabé et propose un éventail assez large de partenaires.

Le socle commun de partenaires

 Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)	 Finances publiques
 Allocations familiales	 France Rénov'
 Assurance Maladie	 France Travail
 Assurance retraite	 La Poste
 Chèque énergie	 Mutualité sociale agricole (MSA)
	 Point-justice

En outre la proximité avec Evry permet un accès aisé aux permanences du barreau de la chambre des notaires.

On trouve également le point d'information médiation multi services (PIMMS) :

Pimms Médiation Evry-Courcouronnes Grand Paris Sud 407, Square Jacques Prévert 91000 EVRY.

Le point d'accès au droit : PAD EVRY-COURCOURONNES

10 rue du marquis de Raies COURCOURONNES, 91080

B- Politique Accès aux droits de la Caf

Les orientations de la branche Famille en matière d'accès aux droits est la suivante :

La COG 2023-2027 se donne comme objectif de garantir un accès efficace au juste droit en rénovant son modèle de délivrance des prestations et de sa stratégie.

Tout allocataire souhaitant joindre sa Caf doit pouvoir recevoir une réponse efficace. Selon ses besoins et sa situation, cette réponse est donnée au travers du site internet Caf.fr, de l'application mobile, du téléphone ou encore de l'accueil physique.

En lien avec la territorialisation de sa politique, la Caf de l'Essonne entend s'investir pleinement dans l'accès aux droits en renforçant l'attractivité de ses offres de service, en ciblant mieux les bénéficiaires potentiels et en adaptant les services aux territoires pour offrir une couverture homogène.

La Caf de l'Essonne se donne pour ambition de s'adapter aux besoins des nouveaux arrivants tout en améliorant la qualité globale de ses services sur le département. Cela passe par un investissement fort sur les canaux de contact afin de lever les différents freins à l'accès aux droits que peuvent être la langue, le numérique, le sentiment de stigmatisation, l'éloignement physique, le degré d'aisance avec les démarches administratives... Pour engager ce travail, la Caf active ses réseaux partenariaux et associe les usagers pour appréhender au mieux les évolutions de leurs usages et de leurs besoins.

Les points relais Caf.fr pour favoriser l'inclusion numérique

L'accès aux droits et le déploiement des démarches effectuées en ligne ont conduit à élargir et renforcer les points relais numériques notamment sur Grigny.

Depuis le 11 juin 2018, un point relais a ouvert à la Grande Borne au sein de l'association Sous tous les toits du monde. Cette association, qui propose notamment des ateliers sociolinguistiques, accueille le public du lundi au samedi.

Mis en place par le Pôle déploiement numérique et les partenaires locaux les points relais permettent de :

- Faciliter l'accès aux droits et aux services
- Délivrer une information générale personnalisée, simple à tout usager désirant connaître les prestations et services susceptibles de répondre à sa situation
- Permettre l'accès aux sites internet institutionnels et accompagner si besoin l'utilisateur dans l'utilisation des services qu'ils proposent
- Orienter vers les partenaires ou services compétents
- Aider à l'organisation d'actions collectives et/ou d'ateliers numériques avec les acteurs locaux concernés

Le pôle déploiement numérique de la Caf

Un travail est mené avec les professionnels de la Caf afin d'amener les allocataires à devenir autonomes dans leur démarche en utilisant soit le site caf.fr, soit l'appliquatif disponible sur un téléphone portable. Cela se fait en étroite collaboration du Pôle Déploiement Numérique (Pdn). L'équipe du Pdn accompagne les partenaires de la Caf dans le déploiement des points numériques et des points relais.

Les points relais permettent de :

- Faciliter l'accès aux droits et aux services
- Délivrer une information générale personnalisée, simple à tout usager désirant connaître les prestations et services susceptibles de répondre à sa situation
- Permettre l'accès aux sites internet institutionnels et accompagner si besoin l'utilisateur dans l'utilisation des services qu'ils proposent
- Orienter vers les partenaires ou services compétents
- Aider à l'organisation d'actions collectives et/ou d'ateliers numériques avec les acteurs locaux concernés

Les points numériques sont des espaces en libre-service (ordinateurs, scanners et imprimantes) aménagés et animés par les partenaires de la Caf.

Par ailleurs, les agents du service accueillent des allocataires, au sein des locaux du siège de la Caf situés à Evry-Courcouronnes, dans le but de les aider à naviguer sur le site caf.fr tous les après-midis. Plusieurs thématiques existent afin de convenir aux besoins des allocataires :

- Apprendre à faire sa déclaration trimestrielle de ressources,
- Effectuer un changement de situation,
- Réaliser une demande de remboursement en ligne,
- Faire une demande d'aide au logement,
- Faire une demande de Rsa,
- Réaliser une première connexion...

Au sein de la Caf 91, le Pôle déploiement numérique développe le réseau numérique caf.fr à travers diverses activités telles que les ateliers numériques collectifs, les parcours naissances, les parcours sourds et malentendants...

Mais également en accompagnant des partenaires qui pourront aider les allocataires à naviguer sur le site caf.fr.

C- Offre dédiée à l'Accès aux droits

Offre 2022

A Villabé, 11 services publics ou aux particuliers* sont implantés. En moyenne, 497 habitants sont couverts par service : cela représente une moins bonne couverture que celle du département où 466 habitants sont couverts par service en moyenne.

Plus particulièrement, en matière d'accès aux droits, les habitants de Villabé ont accès à 1 service : Centre communal d'action sociale

Il est à noter l'absence d'épicerie sociale proposant des denrées alimentaires et des produits d'hygiène et d'entretien afin de lutter contre la précarité et l'isolement.

** Il s'agit de services tels que les écoles, la police, Pôle Emploi, les Impôts, les banque ou encore les médecins.*

Sources :

*Insee, Base permanente des équipements 2021
Caf, Ccas, Cnam, Conseil départemental, Justice 2022*

L'offre de service social

Conformément aux orientations stratégiques de la Cnaf, la Caf de l'Essonne propose un accompagnement social individualisé dans le but de soutenir les familles confrontées à des changements familiaux qui impactent l'équilibre familial.

Ces accompagnements concernent uniquement les allocataires avec enfant à charge.

Différents moyens sont utilisés pour proposer un accompagnement :

- Courrier de mise à disposition déposé dans l'espace personnel caf de l'allocataire avec mail précisant la présence de ce courrier.
- Orientation directe par les partenaires
- Appels téléphoniques et/ou rendez-vous physiques qui permettent de délivrer de l'information/ conseils (sur les droits, les démarches ...) ou débouchant sur un accompagnement pour les personnes moins autonomes ou les démarches administratives nécessitant l'intervention d'un travailleur social.
- Aide financière si besoin et si répond aux critères du règlement intérieur (aides pour des frais d'avocat, soutien psychologique, amélioration du cadre de vie...)

OFFRES DE SERVICE

DECLINAISON LOCALE

Séparation

L'objectif est d'aider les familles à faire face à la séparation du couple parental ou accompagner les parents qui sont en réflexion quant à une séparation

Partenaires : tribunaux, MJD, service ou associations délivrant un soutien psychologique pour adulte ou enfant, médiation familiale ou conseillère conjugale, service logement des mairies ou des bailleurs sociaux, espace CAF.f point d'accès aux droits, épicerie sociale...

Sujets traités : Pension alimentaire/allocation de soutien familial, RSA/PPA, démarches administratives, logement, démarches juridiques et judiciaires

Naissance

L'objectif est d'aider les familles à faire face à l'arrivée d'un enfant.

Les partenaires de cette action sont multiples : RPE, PMI, CPAM, Pôle déploiement numérique...

Différentes questions sont abordées : PAJE, mode d'accueil, Allocations familiales, démarches administratives...

L'action naissance se décline de façon collective.

Décès

L'objectif est d'aider les familles à faire face à un décès d'un enfant (né sans vi ou jusqu'aux 25 ans si présent au foyer)

Partenaires : associations proposant du soutien psychologique, CPAM, associations religieuses

Sujets traités : Etude du droit potentiel à l'ADE (Allocation Décès Enfant), soutien psychologique, soutien budgétaire, démarches administratives...

Parent seul

Objectif : soutenir les familles monoparentales (n'ayant jamais déclaré une vie de couple, non bénéficiaire du RSA et âgé de 18 à 34 ans)

Partenaires : tribunaux, MJD, service logement des mairies ou des bailleurs sociaux, espace CAF.fr, point d'accès aux droits, épicerie sociale...

Sujets traités : Vérification de l'ouverture de l'ensemble des droits (PPA, RSA, ASF, pension alimentaire, aide au logement...), suspensions de prestations, démarche logement, pension alimentaire, aide financière ou orientation épicerie sociale

Fonctionnement des équipements

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public responsable de l'aide sociale au niveau local. Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative et anime des actions de prévention sociale.

Le CCAS de Villabé situé au 26 avenue du 8 mai 1945, à proximité de la mairie.

L'équipe est de 3 personnes (1 directrice et 2 agents).

Mardi, mercredi, de 8h30 à 12h00 / de 13h30 à 17h30

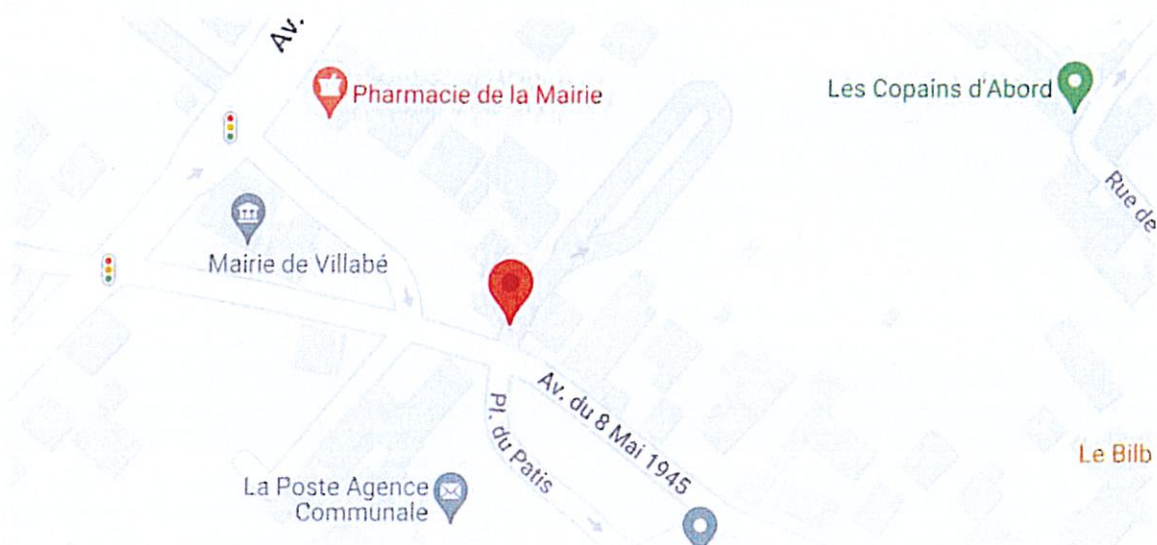
Jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00

Lundi : accueil téléphonique uniquement de 8h30 à 12h00 / de 13h30 à 17h30

L'équipe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) répond et oriente les Villabéens qui rencontrent des difficultés d'ordre financier, alimentaire ou d'hébergement. Elle apporte des réponses adaptées dans le cadre du maintien à domicile, de l'insertion par l'emploi, du logement social et de certaines démarches administratives.

Le CCAS distribue tous les mois un colis alimentaire ainsi qu'en cas d'urgence.

D- Implantation des équipements Accès aux droits



Le CCAS est le point rouge.

E- Synthèse et préconisations

Certains usagers sont renvoyés sur le CCAS par des organismes d'Etat qui ont pourtant pour mission de renseigner les usagers, ces derniers sont réorientés par les services municipaux mais se heurtent à l'inertie institutionnelle par manque de professionnels qualifiés.

L'architecture institutionnelle est globalement illisible pour les usagers.

F- Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectif stratégique : améliorer l'accès aux droits et au numérique des usagers villabéens

Objectif opérationnel :

Informier les publics et lutter contre le non-recours

Cartographier l'offre d'accès aux droits et au numérique ainsi qu'en matière d'insertion et de conseil juridique.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

S²LO

ID : 091-219106598-20241219-DEL2024101-DE

LOGEMENT



CHAPITRE VII - Logement

Contexte 2022

Villabé dénombre 2 015 résidences principales. Parmi elles, 12 % sont des logements sociaux (25 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 19 % en Essonne).

Parmi les 227 foyers bénéficiaires des prestations logement, **22 % sont locataires dans le parc privé et 71 % dans le parc public** (contre 38 % et 51 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 42 % et 49 % en Essonne). Les résidents en foyer* représentent 0 % des bénéficiaires et les propriétaires accédants 7 % (contre respectivement 7 % et 4 % dans l'Epci et 6 % et 3 % dans le département).

Par ailleurs, 2 % sont en situation d'impayé de loyer au 1^{er} janvier 2022 (8 % au niveau intercommunal et 7 % au niveau départemental).

* *Crous, maison de retraite, foyer de jeunes travailleurs, etc.*

Sources :
Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2022 (FR6)
Insee, Recensement de la population 2020

A- Politique Logement de la collectivité

En 2014, avec un taux de logement social de 11.03%, Villabé est une commune très carencée. Il manque 273 logements sociaux alors qu'il n'en existe que 216 sur la commune.

L'amende SRU est alors de 166 421.46 € se décomposant en un prélèvement de 92 972.88 € assorti d'une majoration de 73 448.58 €.

Si le préfet de Région venait à prononcer le quintuplement de l'amende, la facture SRU serait alors de 460 500 €. Cela représente six points et demi de fiscalité (TH) et conduirait à une impasse financière accompagnée d'une mise sous tutelle de la commune.

La commune s'engage alors dans un contrat de mixité social visant à atteindre ses obligations SRU à l'horizon 2025 et engage plusieurs opérations de logements collectifs sociaux et obtient une levée de la carence SRU.

La dernière notification SRU fait état d'un taux de logement social de 21.14 %.

La politique logement est orientée par la conférence intercommunale du logement (CIL) et comprend plusieurs documents, en particulier le PPGDID.

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) est un document partenarial intercommunal qui :

- Formalise la manière dont les demandeurs sont accueillis, informés et dont la demande est gérée sur le territoire intercommunal.

- Définit des orientations pour améliorer l'accueil, l'info et la gestion partagée de la demande.
- Intègre un système de cotation de la demande, outil d'aide à la décision.

Afin de mieux accueillir les demandeurs et enregistrer les demandes, le SIAD est mis en œuvre (système d'information et d'accueil des demandeurs) sur tout le territoire.

Le but est :

- d'informer les demandeurs de manière complète sur le fonctionnement de la demande de logement social (processus de labélisation des publics prioritaires, suivi sur le Portail Grand Public, AL'In)
- Proposer un rendez-vous aux demandeurs qui le demandent
- Mise à disposition d'information
- Enregistrer la demande sur le SNE et numériser les pièces justificatives
- Modifier la demande et renouveler la demande
- Orienter les demandeurs aux besoins particuliers vers structures adéquates
- Mission optionnelle : Identifier les situations relevant d'un critère de priorité et demander une labélisation auprès des services de l'Etat

L'idée de base est d'assurer la bonne appropriation du dispositif de cotation de la demande par les professionnels, de mettre en place le système de cotation de la demande de Grand Paris Sud, d'élaborer une note synthétique sur la cotation.

Une fois le PPGDID adopté (fin 2024), l'EPCI paramètre le choix des critères retenus dans le module cotation du SNE :

- Création d'un compte Cerbère
- Renseignement de l'attestation d'habilitation
- Envoi de l'attestation et de la demande d'habilitation au gestionnaire territorial
- Transmission de l'attestation par le gestionnaire territorial à l'Assistance nationale
- Activation du profil cotation par l'Assistance nationale
- Connexion à l'application et paramétrage du modèle par l'EPCI (identifiant Cerbère)

Une fois la cotation rentrée dans le SNE, le SNE cote automatiquement les demandes et donne accès à la cotation aux guichets pour aider à la décision.

Le demandeur peut ensuite avoir accès aux informations relatives à sa cotation via le portail grand public.

C'est donc un immense progrès en termes de transparence et de respect d'égalité de traitement des usagers.

Attributions	Attributions	78	68 025	7 885
	Habt déjà la commune	21%	44%	38%
	Habt déjà l'EPCI	58%	79%	59%
	Familles monoparentales	26%	25%	28%
	Familles nombreuses	14%	13%	16%
	Moins de 30 ans	28%	24%	27%
	60 ans et +	4%	9%	8%
	Localisation renseignée	78	67853	7875
	Attribs hors QPV	78	52 665	6 162
		100%	78%	78%
	dont Obj1 (1erQ+AutresRU hors QPV)	5	7 101	854
		6,4%	13,5%	13,9%
	dont autres Q NPRU en v.a.	0	1006	173
	dont 1erQ en v.a.	5	6 095	681
	. 1er quartile en %	6,4%	11,6%	11,1%
	. 2ème quartile en %	30,8%	24,0%	28,3%
	. 3ème quartile en %	28,2%	29,2%	32,6%
	. 4ème quartile en %	34,6%	34,9%	27,9%
	Attribs en QPV		15 188	1 713
			22%	22%
	. 1er quartile en %		18,0%	17,9%
	dont Obj 2 (AutresQ en QPV)		12 411	1 399
			81,7%	81,7%
	. 2ème quartile en %		31,6%	32,5%
	. 3ème quartile en %		28,6%	29,6%
	. 4ème quartile en %		21,4%	19,6%
	Obj 3 (Prioritaires)	21	21 918	2 378
		26,9%	32,2%	30,2%
dont DALO	9	13337	766	
	12%	20%	10%	
Mutations	14	18 888	2 214	
	17,9%	27,8%	28,1%	

ATTRIBUTIONS	4	T1
2023	18	T2
	39	T3
	15	T4
	2	T5
TOTAL	78	

B- Offre dédiée au Logement

En 2014, avec un taux de logement social de 11.03% de logements sociaux, Villabé est une commune très carencée. Il manque 273 logements sociaux alors qu'il n'en existe que 216 sur la commune. La commune s'engage dans un contrat de mixité social visant à atteindre ses obligations SRU à l'horizon 2025 et engage plusieurs opérations de logements collectifs sociaux




L'arrivée de populations nouvelles dans des logements collectifs est l'occasion de réinterroger les politiques publiques municipales avec la réalisation d'une analyse des besoins sociaux en 2024. Le nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2024 est de 458, le parc a donc doublé en 10 ans.

Le CCAS de Villabé organise la gestion des primo demandes de logement social et renouvellement sur rendez-vous téléphonique ou physique.

Les logements libres font l'objet d'une proposition de 3 candidats choisis dans le respect des orientations de la CIL, et la commission d'attribution du logement du bailleur attribue le logement.

Les situations les plus critiques sont examinées avec une attention particulière par le Maire.

C- Synthèse et préconisations

Objectifs réglementaires	Grand Paris Sud 2020	Grand Paris Sud 2021	Grand Paris Sud 2022	
 25% Attributions réalisées hors QPV à des ménages de 1 ^{er} quartile	13,2%	15,7%	16,7% Région IDF : 14,5%	✗
 50% Attributions réalisées en QPV à des ménages des autres quartiles	83%	83%	82,6% Région IDF : 81,2%	✓
 42,5% Attributions réalisées sur l'ensemble du parc social à des demandeurs DMC et prioritaires	31%	31%	31% Région IDF : 31,6%	✗

Un nouveau public plus en difficulté se rencontre désormais, et se heurte parfois à l'inertie des bailleurs sociaux. La commune doit gérer des problèmes de gestion locative qui ne sont absolument pas de son ressort.

Préconisation : Signaler à l'ANCOLS les problèmes d'indécence des logements sociaux liés à l'inaction des bailleurs.

Renforcer l'information des demandeurs sur leurs droits et devoirs.

Renforcer la lutte contre les logements indécents.

D- Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectif stratégique : conforter la stratégie logement communautaire en la mettant en œuvre localement

Objectif opérationnel : améliorer la prévention des impayés de loyer des locataires du parc social



Organiser une commission impayée de loyer multi bailleurs et CCAS

Synthèse

Par un choix volontariste, la commune de Villabé a augmenté de façon considérable son parc social. Elle doit aujourd'hui gérer au mieux ce quasi doublement.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 091-219106598-20241219-DEL2024101-DE

S²LOW

HANDICAP



CHAPITRE VIII - Handicap

Contexte 2022

L'allocation aux adultes handicapés (Aah) permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées âgées de 20 ans ou plus. La commune dénombre 50 bénéficiaires de cette prestation.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh) est versée aux parents d'un enfant de moins de 20 ans afin de les aider dans l'éducation et les soins à apporter. A Villabé, parmi les enfants de moins de 3 ans, 5 bénéficient de l'Aeéh. Parmi les 3-11 ans, 16 y ouvrent droit, à savoir 8 enfants de 3-5 ans et 8 enfants de 6-11 ans. Enfin, parmi les 12-24 ans, 7 perçoivent l'un ou l'autre de ces prestations.

Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2022 (FR6)

AAH 50 habitants AEEH 28 enfants

A- Politique Handicap de la collectivité

La commune de Villabé a réalisé un diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux, duquel a découlé un programme d'investissement pluriannuel qui s'est traduit par un agenda d'accessibilité programmé des bâtiments municipaux le 18 janvier 2017. Sur une période de 6 ans 240 000 € ont été consacrés à rendre accessibles tous les bâtiments municipaux et à renforcer les conditions d'un accueil accessible au public.

Par ailleurs se voulant exemplaire la ville s'est donné pour missions d'améliorer les conditions de travail des personnels en situation de handicap et de favoriser l'intégration des nouveaux embauchés. La loi du 5 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a refondu en profondeur la politique du handicap en France en s'inscrivant dans une perspective inclusive, mettant en avant la compensation et l'accessibilité. Cette loi réaffirme l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés pour les employeurs publics à hauteur de 6% de leur effectif.

12 agents sur 98 agents sont reclassés ou reconnus travailleurs handicapés (10 MDPH 2 R) ce qui représentent 11.76 % de la masse salariale des ETP Titulaires et contractuels sur emplois permanents.

Les postes de travail sont réaménagés en suivant les prescriptions d'un ergonome du travail.

Par ailleurs une enveloppe budgétaire est consacré tous les ans au soutien d'ESAT (1500 à 3000 €), un lot du marché espaces verts est également réservé à ces derniers.

B- Offre dédiée au Handicap

Tous les services municipaux sont accessibles avec des bureaux d'accueil aménagés pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'accueil inclusif est développé dans tous les services.

L'implantation d'un dispositif ULIS a été soumis par Madame l'inspectrice de l'éducation nationale en juin 2022. Le directeur de l'école Jean Jaurès a libéré une salle permettant d'accueillir une nouvelle classe dans les meilleures conditions possibles, salle confortable, adaptée et spacieuse.

Le CCAS reçoit les usagers et les aide à remplir les dossiers MPDPH (20 personnes/an).

C- Synthèse et préconisations

Le constat dressé par la cour des comptes (L'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes – cahier territorial de l'essonne septembre 2023) reste d'actualité avec des besoins en augmentation et une réponse institutionnelle fragmentée entre le département et l'ARS.

D- Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectif stratégique : Consolider une politique inclusive

Objectif opérationnel : Poursuivre une politique RH inclusive et l'adaptation des équipements publics le cas échéant

- Renforcer l'inclusivité de l'accueil en formant les personnels d'animation et de la petite enfance
- Informer, orienter les familles et solliciter en cas de besoin le PARH (pôle départemental appui ressources handicap).
- Sensibiliser les enfants aux handicaps (exemple cecifoot, handisport, mise en situation)

Synthèse

Villabé ville inclusive entend le rester.

CONCLUSION GENERALE

Nourrie d'une ambition renouvelée, cette seconde convention territoriale globale dépasse le champ d'intervention directe de la ville et entend associer les acteurs majeurs de la société civile qui mettent en œuvre des actions en direction des familles, elle entend conforter le partenariat avec la CAF 91 et son offre de services auprès des familles.

Soucieuse de répondre de façon constante et équilibrée aux besoins des familles, les structures villabéennes sont dotées d'un personnel qualifié de qualité qui entend porter et diffuser un projet éducatif exigeant fruit d'une volonté politique assumée.

Comme le disait Mark Twain : « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. »

ANNEXE II – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE

ANNEXE III- PLAN D'ACTION ET FICHES ACTIONS

ANNEXE IV- MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

ANNEXE V – EVALUATION

ANNEXE VI- LA DELIBERATION DE LA COLLECTIVITE

ANNEXE VII- DIVERS (fiche de poste chargé de coopération)

ANNEXE 2 LISTE DES EQUIPEMENTS SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE



TYPE DE STRUCTURE	NOM ET LOCALISATION	
1 EAJE	Halte garderie Mélusine	6 rue Orion
1 RPE	Relais Petite Enfance Astr'amram	6 rue Orion
4 ALSH (2 périscolaires, 1 extrascolaire et 1accueil adolescents)	Centre de Loisirs Les copains d'abord	10 rue de l'abbé dauvilliers
	MDK (service jeunesse)	6 rue Orion
	Garderie scolaire JEAN JAURÈS	11 rue Jean Jaurès
	Garderie scolaire ARIANE	6 rue Orion

ANNEXE 3 PLAN D'ACTION ET FICHES ACTIONS

VILLABE CTG 2024 2028 PETITE ENFANCE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	Echéances
Consolider la politique petite enfance de la commune	Maintenir la capacité d'accueil de la halte-garderie :	optimisation et veille de l'évolution des demandes	Nbre d'enfants accueillis dans la halte-garderie Taux d'occupation de la halte-garderie	Caf Services municipaux PMI		
		Recensement de toutes les demandes des familles même si l'enfant ne fréquente pas la structure.	Nombre et nature demandes	Familles		
	Promouvoir le rôle du RPE auprès des familles :	Travailler avec le service communication pour communiquer sur le rôle du RPE et ses actions sur un format multi canal (journal, site municipal, panneaux lumineux, affichage, réseaux sociaux	Nbre d'actions d'information proposées	Caf Services municipaux PMI		
		Intégration de la maison de l'enfance au circuit des nouveaux arrivants et lors de la réunion des nouveaux arrivants	Nbre de familles ayant participé aux actions d'informations	Caf Services municipaux PMI		
		Promouvoir l'accueil individuel en rapprochant l'offre de la demande :	Nbre de formations proposées	Caf Services municipaux PMI		
		Organiser une réunion post ABS auprès des assistants maternels pour évoquer les modes d'accueil de la ville et besoins des familles,	Nbre de professionnels ayant participé aux formations	Caf Services municipaux PMI		
		Sonder puis organiser un job dating assistants maternels / parents sur une base annuelle	Nb participants contrats signés	RPE		
		Promouvoir les structures petite enfance auprès des habitants	Nb actions communications	Caf Services municipaux PMI		

ENFANCE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	ECHÉANCES
Préserver la qualité de l'offre communale à destination des enfants	Adapter la capacité d'accueil des ALSH à la population	Extension potentielle du ou des ALSH péri et extra de la ville	Analyse et suivi démographique, séquence EFP programmation travaux	Services municipaux + observatoire GPS+ CAF + ED NAT		
	Développer l'offre de loisirs en matière de culture science et sport	Offrir des loisirs diversifiée sur les différents temps (péri, extra et pause méridienne).	Nb enfants par séquence, % élèves concernés par les actions,	Services municipaux		

JEUNESSE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	ECHÉANCES
Promouvoir la politique jeunesse sur le territoire	Fidéliser les jeunes 12/14 ans pour maintenir la fréquentation de la structure jeunesse au-delà de 15 ans	Associer les jeunes dans la programmation d'activités et sorties proposées par la structure	% programme initié par les jeunes	Partenaires contributeurs : Education nationale Tissu associatif de la commune Mission locale du secteur		
		Accompagner les projets spécifiques auprès des jeunes :Bafa citoyen financement formation théorique et accueil en stage pratique	Nbre d'actions et/ou projets proposés par les jeunes Nbre d'actions et/ou projets réalisés par les jeunes Nbre de jeunes concernés par les actions et/ou projets	Services jeunesse et municipaux		
	Accompagner les projets spécifiques auprès des jeunes Permis citoyen	Nbre d'actions et/ou projets proposés par les jeunes Nbre d'actions et/ou projets réalisés par les jeunes Nbre de jeunes concernés par les actions et/ou projets	Services jeunesse et municipaux			
	Accompagner les projets spécifiques auprès des jeunes : Chantiers communaux	Nbre d'actions et/ou projets proposés par les jeunes Nbre d'actions et/ou projets réalisés par les jeunes Nbre de jeunes concernés par les actions et/ou projets	Services jeunesse et municipaux			

PARENTALITE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	Echéances
Construire une politique parentalité transversale à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse en renforçant l'information des parents sur les structures et dispositifs existants.	Mettre en place des initiatives de rencontres allant au-delà de la soirée d'information thématique	Café poussette 1 à 2 fois / an au café restaurant Bilboquet avec un prestataire sur 2 thématiques	Nbre de réunions préparatoires Nbre de familles rencontrées (au sein des services et/ou lors d'évènements particuliers) Nbre de retours de partenariats.	APFEC CAF services municipaux		
		Café des parents et des grands-parents 1 à 2 fois/an	NB manifestations et participants	APFEC CAF services municipaux		
	Organiser l'accueil et l'orientation des familles mono parentales par le CCAS, en informant sur l'offre parent solo et séparation de la CAF.	Redaction fiche info sur l'offre et orientation	NB familles renseignées	CAF Services municipaux		

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	Echéances
Construire une politique AVS à l'échelle de la ville	Mettre en place une dynamique d'animation	Valoriser l'offre de l'association Etoile sportive de Villabé (ESV)	Nb d'actions et d'enfants concernés			
		Maintenir l'offre de départ en séjours enfants / jeunes : Service jeunesse 12/17 ans : 1 séjour ski pour 30 / 40 jeunes, + 4 à 6 mini séjours (10 à 14 jeunes par séjour) Service scolaire : 6 à 8 séjours pour enfants de 4 à 17 ans l'été = 30 enfants, réflexion entre la région et la prestation de service.	Nb d'actions et d'enfants concernés			
	Renforcer la connaissance des dispositifs Caf par les services municipaux, associations et familles de la ville	Créer un partenariat avec la Maison de quartier de La Nacelle à Corbeil Essonnes (agrément centre social 2026).	Reunion intermédiaires et formalisation par une délibération des 2 communes			

ACCES AU DROIT ET LOGEMENT						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	Echéances
améliorer l'accès aux droits et au numérique des usagers villabéens	Informers les publics et lutter contre le non-recours	developper l'information des usagers	Nb usagers aidés			
	Cartographier l'offre d'accès aux droits et au numérique ainsi qu'en matière d'insertion et de conseil juridique.	Redaction cartographie et developpement reseau partenarial	Nb d'usagers renseignés			
conforter la stratégie logement communautaire en la mettant en œuvre localement	améliorer la prévention des impayés de loyer des locataires du parc social	Organiser une commission impayée de loyer multi bailleurs et CCAS	Nb de cas résolu	bailleurs CCAS		

HANDICAP						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	Echéances
Consolider une politique inclusive	Poursuivre une politique RH inclusive et l'adaptation des équipements publics le cas échéant	Renforcer l'inclusivité de l'accueil en formant les personnels d'animation et de la petite enfance	NB formation/Nb agents formés	CNFPT		
		Informers, orienter les familles et solliciter en cas de besoin le PARH (pôle départemental appui ressources handicap).	Nb familles orientées/nb de consultation	CAF PARH		
		Sensibiliser les enfants aux handicaps (exemple cecifoot, handisport, mise en situation)	Nb actions, nb enfants sensibilisés	Tissu associatif		

ANNEXE IV- MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

On s'appuiera sur le guide d'évaluation des CTG (CNAF DSER 2022)

	Comité de pilotage (COFIL)	Comité technique (COTECH)	Groupes de travail thématiques
Composition	<p>Ville Maire+ élus référents+ VP CCAS Direction CAF + chargé de développement</p> <p>DGS + coordonnateur CTG</p> <p>CAF : · Président du conseil d'administration de la CAF · Direction de la CAF · Conseillère technique action sociale CAF et/ou Responsable de territoire CAF CD CAF</p>	<p>Ville : responsables des structures PE E et J Coordonnateur CTG DGS CCAS CAF : CD + travailleurs sociaux</p>	<p>Ville Elus municipaux référents Professionnels et bénévoles relevant des champs d'intervention de la CTG</p> <p>CAF (conseillère action sociale et/ou travailleurs sociaux et/ou référent selon thématiques) Autres partenaires Usagers / Habitants</p>
Rôle	<p>Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ; · Valide les décisions et les avenants ; · Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires; · Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire; · Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.</p>	<p>· Assure le suivi de la mise en oeuvre et l'évaluation des actions · Prépare les comités de pilotage CTG et les groupes de travail thématiques</p>	<p>Associe de manière large et ponctuelle les expertises métiers ou usagers à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation des actions</p>
Fréquence	1/an minimum	2/an minimum	En tant que de besoin

ANNEXE V- BILAN DE LA CTG 2020-2023

BILAN DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2020-2023

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Lors du conseil municipal du 17 décembre 2020, la convention territoriale globale 2020-2023 est adoptée à l'unanimité tout comme le projet éducatif de Villabé.

Malgré un démarrage complexe dans une période de crise sanitaire et de renouvellement électoral, la démarche CTG s'est rapidement intégrée dans les pratiques des agents participants aux différentes instances (comités techniques et groupes de travail). Ce sentiment d'appartenance à un collectif pour la définition d'un projet social de territoire à destination des familles a été possible grâce à la dynamique de groupe qui s'était déjà instaurée lors du contrat enfance jeunesse. La volonté était de créer une culture commune facilitant l'entraide et le partage d'expériences pour sortir d'une approche monosectorielle, et de formaliser des temps d'échanges entre professionnels pour prendre de la hauteur sur des enjeux dépassant le simple périmètre d'une structure et d'enrichir les pratiques de terrain.

De façon concomitante, l'appropriation du projet éducatif était recherchée avec comme message aux usagers : nous nous engageons à accueillir vos enfants en toute sécurité dans des structures adaptées avec des professionnels qualifiés pour permettre l'épanouissement de tous.

Pour mémoire, Villabé compte en 2023 une population DGF de 5 525 habitants (la population INSEE est de 5 501) dont 648 garçons de moins de 14 ans et 367 filles, accueillis dans 2 groupes scolaires et un collège.

Le bilan de la CTG 2020-2023 s'inscrit dans la politique d'aménagement de la commune (I) qui surdétermine assez largement les politiques publiques déployées aux bénéfices des enfants et des familles (II).

I La politique d'aménagement de la commune.

Avec un taux de logement social de 11.03% de logements sociaux, très carencée. Il manque 273 logements sociaux alors qu'il n'en existe que 216 sur la commune.

L'amende SRU est alors de 166 421.46 € se décomposant en un prélèvement de 92 972.88€ assorti d'une majoration de 73 448 .58€.

Si le préfet de Région venait à prononcer le quintuplement de l'amende, la facture SRU serait alors de 460 500 €. Cela représente six points et demi de fiscalité (TH) et conduirait à une impasse financière accompagnée d'une mise sous tutelle de la commune.

La commune s'engage dans un contrat de mixité social visant à atteindre ses obligations SRU à l'horizon 2025 et engage plusieurs opérations de logements collectifs sociaux

A l'origine ces opérations étaient prévues pour être livrées en 2020.



L'opération les Coudras a été abandonné suite à une guérilla contentieuse (100 logements sociaux), l'opération chemin vert (126 logements sociaux) a connu une annulation contentieuse du permis de construire.

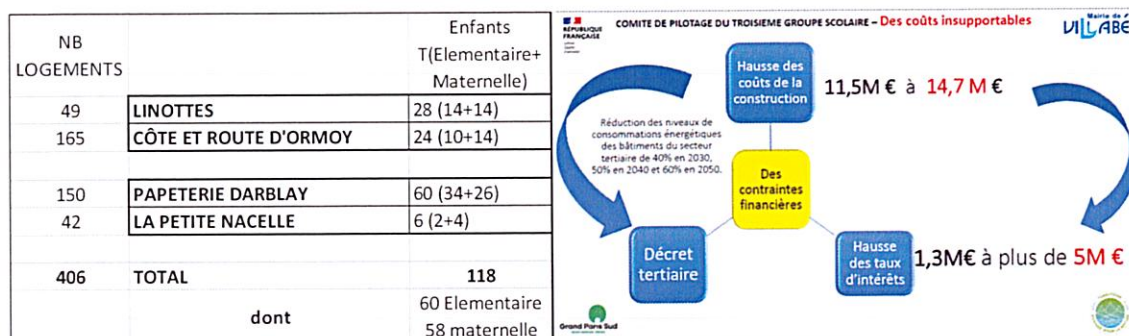
Les autres opérations ont été livrés, sauf les nouveaux constructeurs (66 logements) dont la livraison est prévue au cours du second trimestre 2024.

Un 3eme groupe scolaire était destiné à accueillir les enfants de ces nouveaux logements, dimensionné sur les projections de l'observatoire territorial communautaire.

Cette opération a été lancée avec un concours de maîtrise d'œuvre en 2020, et a connu les phases classiques d'esquisse, avant-projet sommaire et avant-projet définitif.

Le comité de pilotage élargi du 3eme groupe scolaire s'est réuni le

Après un rappel des caractéristiques de l'opération et le diagnostic partagé sur le nombre de logements (220 en moins par rapport à la programmation initiale), le krach démographique entraînant un besoin en classes réduit (de 11 à 4), la dégradation des conditions économiques globales, les membres du comité de pilotage ont pris une décision d'arrêt de l'opération pour ensuite envisager une restructuration extension sur le site de l'école Ariane.



Le nombre d'enfants dans les constructions nouvelles est très faible par rapport aux chiffres que l'on constatait avant la crise sanitaire et aux projections.

L'arrivée de populations nouvelles dans des logements collectifs est l'occasion de réinterroger les politiques publiques municipales avec par exemple une analyse des besoin sociaux.

II Les politiques publiques déployées aux bénéfices des enfants et des familles.

Les structures municipales sont au nombre de 6.

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET LOCALISATION	
1 EAJE	Halte garderie Mélusine	6 rue Orion
1 RAM	Relais Petite Enfance Amstram'ram	6 rue Orion
4 ALSH (2 péri et 1 extrascolaire+ jeunesse)	Centre de Loisirs Les copains d'abord	10 rue de l'abbé dauvilliers
	MDK (service jeunesse)	6 rue Orion
	Garderie scolaire JEAN JAURÈS	11 rue Jean Jaurès
	Garderie scolaire ARIANE	6 rue Orion

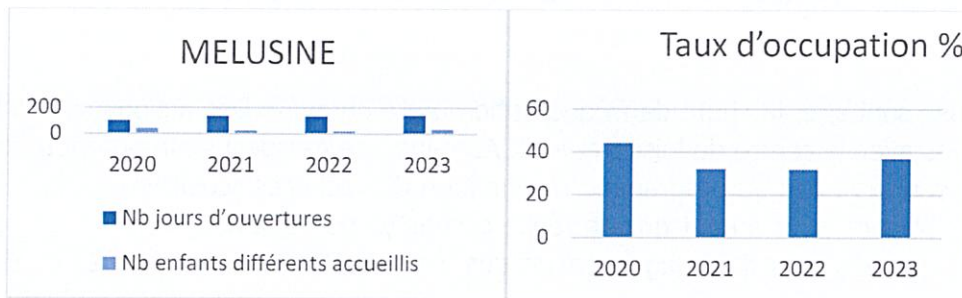
Le présent bilan est une synthèse des monographies individuelles.

PETITE ENFANCE

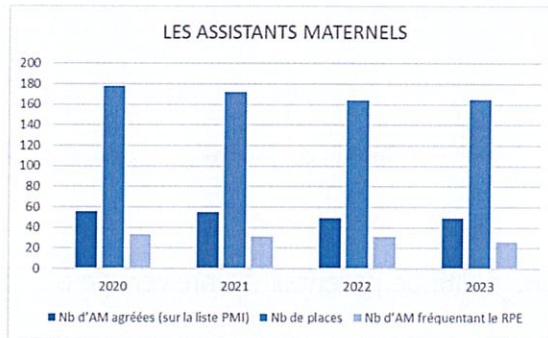
OBJECTIFS STRATEGIQUES : Consolider la politique petite enfance de la commune

OBJECTIFS OPERATIONNELS : Maintenir la capacité d'accueil de la Halte-Garderie
Promouvoir le rôle du RPE auprès des familles

Sur la période de la CTG la halte-garderie a connu une chute très préoccupante de sa fréquentation. Depuis septembre 2023, la fréquentation remonte sans pour autant atteindre les niveaux antérieurs.



Le relais petite enfance est fréquenté par plus de la moitié des assistants maternels de la commune.



34 AM ont été formés sur la période. Les contacts/informations aux familles retrouvent en 2023 un bon niveau (273 après la chute drastique du covid 19 en 2020, 122).

ENFANCE

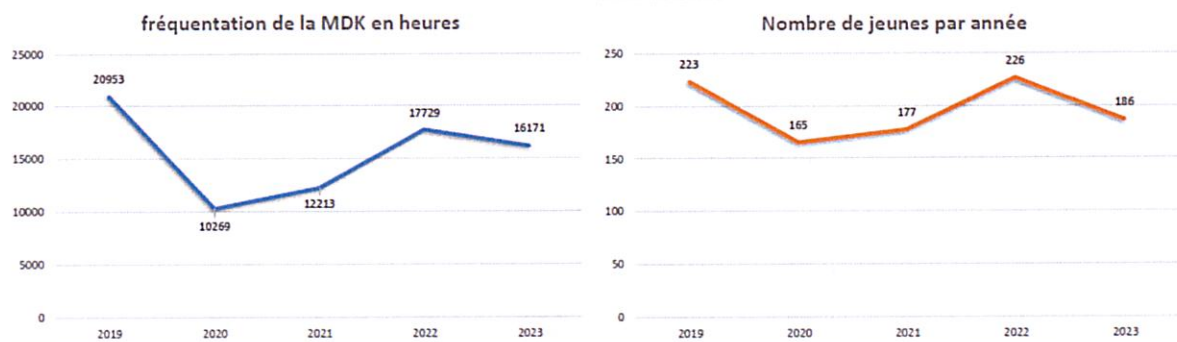
OBJECTIFS STRATEGIQUES : Développer l'offre d'accueil de loisirs

OBJECTIFS OPERATIONNELS : Créer un nouvel accueil périscolaire

Le nouvel accueil périscolaire étant l'accessoire d'une opération principale (la création d'un 3eme groupe scolaire), l'arrêt du projet rend cette création caduque.

JEUNESSE**OBJECTIFS STRATEGIQUES : Promouvoir la politique jeunesse sur le territoire****OBJECTIFS OPERATIONNELS : Accompagner les actions portées par et pour les jeunes**

Suite à la crise sanitaire, la chute de fréquentation a été enrayée. Des actions conjointes ont été organisées avec le centre de loisirs et le CCAS dans une perspective intergénérationnelle. Les usagers sont associés au programme d'animation de vacances scolaires de façon ludique et pédagogique sans pour autant qu'une réelle coconstruction soit atteinte en raison du trou dans la pyramide des âges des usagers (perte des usagers 15-17 ans entre 2020 et 2022).



PARENTALITE : construire une politique parentalité transversale à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

OBJECTIFS STRATEGIQUES : Construire la politique parentalité de la commune**OBJECTIFS OPERATIONNELS : Recenser les besoins des familles**

Sur la base d'une note de cadrage de la direction générale le 15 juin 2022 avec proposition d'un questionnaire aux familles, création d'un groupe de travail élu/DG avec réunions en 2023. De réelles difficultés pour faire émerger les besoins des parents en l'absence de réponses aux sondages, questionnaires, réunions publiques. Des courriers très ciblés sur les jeunes

parents ne suffisent pas non plus à faire émerger un dynamique et n'a quasiment aucune remontée de besoins sur ce sujet de la part des usagers des structures ou des parents.

La création d'une structure dédiée n'apparaît pas nécessaire à ce stade.

Conclusions et préconisations

Malgré des débuts difficiles liés à la pandémie sanitaire, la démarche CTG est perçue comme un outil beaucoup plus souple et collaboratif, générant une culture commune des services de la « branche famille » ainsi qu'une appropriation progressive des objectifs et services offerts par la CAF.

Les temps d'échange sont l'occasion de développer une réflexion axiologique sur l'action publique locale et la pertinence des politiques déployées.

L'atteinte partielle de certains objectifs résulte de divergences fondamentales exogènes (pandémie, crise ukrainienne, dégradation économique, chute de la démographie).

L'altération des processus de consultation publique reste difficile à expliquer : les questionnaires connaissent un taux de retour trop faible pour être exploité, les enquêtes en ligne recueillent très peu de réponses, les réunions publiques ne réunissent quasiment personne.

L'adaptation des politiques publiques locales, à destination des familles, à la nouvelle morphologie urbaine de Villabé suppose le peuplement des nouveaux logements collectifs, or, le retard des opérations (papeterie Darblay livrée fin 2022 avec 150 logements) a décalé la mise en cohérence prévue en 2020.

L'absence de « feedback » usagers et de doléances exprimées conforte l'idée que les politiques locales répondent aux besoins.

Hervé BOURCEAU

Directeur Général des Services

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024



ID : 091-219106598-20241219-DEL2024101-DE

ANNEXE VI- DELIBERATION DE LA COLLECTIVITE

N° 2024-101 DU 19 DECEMBRE 2024

ANNEXE VII- DIVERS (fiche de poste chargé

Le poste de Chargé de coopération est une des réponses au besoin croissant de repenser les relations qui s'articulent autour de projets de territoire coconstruits et suivis collectivement. Il a vocation à articuler les projets visant au maintien et au développement des services aux familles coconstruits et formalisés entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la ville dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG)

Le Chargé de Coopération Convention Territoriale Globale (CTG) contribue à la conception, la mise en œuvre et au suivi de la Convention Territoriale Globale. Il met ainsi en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement social du territoire, dans une approche multi thématiques. Sur un mode partenarial et dans une approche globale et transversale, il participe au pilotage, à la contractualisation et au suivi des projets en coordonnant les différentes interventions des politiques publiques en jeu.

Missions :

Rattaché au Directeur Général des Services de la Communauté de Communes, et en lien avec les différents services, vous serez chargé de piloter d'animer les projets stratégiques et transversaux selon les orientations communales, et dans ce cadre, devrez :

1 - suivre la mise en œuvre et coordonner les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de coordination du territoire. Votre positionnement au sein de la collectivité doit vous permettre d'appréhender l'ensemble des axes et l'ensemble du territoire de la CTG ;

2 – participer au pilotage et au suivi des projets définis par la CTG en coordonnant les activités des établissements, des dispositifs en direction de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, etc. Vous menez ces missions en lien direct avec les partenaires institutionnels et/ou associatifs du territoire et aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales du département ;

3 – participer à l'élaboration de dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales ;

4 – proposer des éléments d'arbitrage et accompagner les prises de décision en partageant l'information en continu avec les décideurs du territoire et en mobilisant des expertises externes le cas échéant ;

5 – accompagner l'innovation sociale en proposant un suivi et un appui méthodologique aux actions innovantes se déployant sur le territoire.

Attendus

- conduite et actualisation des diagnostics territoriaux ou thématiques
- assistance et conseil auprès des élus, direction générale, des techniciens et des comités de pilotage et comités ad'hoc.
- accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG

- développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des actions avec les professionnels
- mettre en synergie la CTG et les projets structurants en cours
- organisation et animation de la relation avec la population
- contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre
- transmission d'un bilan annuel de son activité à la CAF

Profils recherchés

- titulaire permis B
- niveau bac+3, bac+4 dans le développement social local
- avoir une expérience dans la définition, le pilotage de dispositifs partenariaux et l'animation de réseaux notamment dans le domaine public territorial
- être familier des politiques publiques et des acteurs institutionnels, sachant maîtriser les dispositifs contractuels, les procédures et actes administratifs
- méthodes d'ingénierie de projet – techniques de travail coopératif – base de données, tableaux de bord – dispositifs et techniques d'écoute et de concertation –
- connaissances enfance, petite enfance, AVS, jeunesse

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 091-219106598-20241219-DEL2024101-DE

S²LOW



caf·fr

